

CISAC

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES

2021

DONNÉES DE 2020



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO





SOMMAIRE

- 2/ Avant-propos **Björn Ulvaeus**
- 4/ Avant-propos **Marcelo Castello Branco**
- 5/ Avant-propos **Gadi Oron**
- 6/ **Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC :**
aperçu des principaux résultats
- 8/ **2021 et COVID-19 :** analyse d'impact

Aides COVID : études de cas des sociétés

- 12/ Le **VCPMC** met l'accent sur le numérique au Vietnam
- 13/ La **SACD** continue à faire vivre l'esprit de Beaumarchais
- 14/ Avec un secteur numérique en plein essor,
HDS ZAMP soutient les créateurs en Croatie
- 15/ **ABRAMUS** offre aide et assistance au Brésil
- 16/ **DACS** dirige la campagne *The Smart Fund* au Royaume-Uni
- 17/ **BMI** augmente ses revenus et ses répartitions
- 18/ La **GEMA** déploie son « parapluie protecteur » pour ses membres
- 19/ **KOMCA** atténue l'effondrement des revenus du live en Corée
- 20/ Les mécanismes de résilience de la **SODAV** au Sénégal
- 21/ Le numérique aide la **SACM** à augmenter
ses collectes au Mexique

Répertoires

- 22/ Musique
- 24/ Audiovisuel
- 26/ Arts Visuels
- 28/ Art dramatique
- 29/ Littérature

Régions

- 30/ EUROPE
- 32/ CANADA/ÉTATS-UNIS
- 33/ ASIE-PACIFIQUE
- 35/ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
- 37/ AFRIQUE

- 38/ **Télédiffusion et COVID-19 :** les gagnants et les perdants

Tableaux détaillés des sommes collectées

- 40/ Pour tous les répertoires
- 41/ Musique
- 42/ Audiovisuel – Art dramatique
- 43/ Arts visuels – Littérature
- 44/ Droits collectés par habitant et par pays/territoire
- 45/ Droits collectés en % du PIB par pays/territoire

- 46/ Sociétés membres par région

- 48/ À propos de ce rapport/définitions

- 50/ Méthodologie

- 52/ Crédits et remerciements



Avant-propos **Björn Ulvaeus**, Président de la CISAC

RECONNAISSONS LE TRAVAIL DU CRÉATEUR – EN SUIVANT LE CHEMIN TRACÉ PAR LES SOCIÉTÉS CISAC

Derrière la multitude de chiffres de ce rapport bat d'abord le cœur d'une personne qui crée. Cette personne n'est pas l'une de ces grandes stars dont tout le monde a entendu parler. Il ou elle est l'une des dizaines de milliers de personnes dont la vocation est d'écrire de la musique, peindre, sculpter, réaliser des films, écrire des livres, prendre des photographies – en d'autres termes, créer de la culture.

Ces créateurs sont le point de départ de nos industries créatives. Sans leur travail, le « secteur mondial de la création », qui pèse des milliards de dollars, n'existerait tout simplement pas.

Un créateur doit être talentueux, animé de l'esprit d'entreprise, résilient et acharné au travail. Les créateurs doivent accepter et initier le changement. Et, dans le marché du streaming d'aujourd'hui, où 80 000 morceaux sont mis en ligne chaque jour juste sur Spotify, ils doivent se battre plus que jamais pour se faire remarquer.

Bien sûr, la majorité de ceux qui voudraient vivre de leur création ne seront pas suffisamment remarqués et ne réaliseront finalement pas leur rêve. Les autres membres d'ABBA et moi-même faisons partie des chanceux. Aucun auteur-compositeur, peintre ou réalisateur ne peut compter sur la garantie du succès. Mais il y a autre chose que tout créateur, quel que soit son répertoire, devrait se voir garanti : un environnement équitable dans lequel travailler.

Et c'est là que nous sommes confrontés à un énorme problème, auquel il faut remédier sans attendre.

Aujourd'hui, les créateurs travaillent dans un écosystème inéquitable. Si nous admettons qu'une chanson – ou n'importe quelle autre œuvre dans tout autre répertoire – est le fondement même de nos industries créatives, pourquoi acceptons-nous la quasi-invisibilité des créateurs dans la chaîne de valeur ?

Quand je suis arrivé à la Présidence de la CISAC en mai 2020, l'assujettissement des créateurs était déjà un énorme problème. Puis la COVID a frappé et fait ressortir deux choses. D'abord, que le streaming est en passe de devenir la première source de revenus des créateurs à l'avenir. Ensuite, que les revenus du streaming, aussi rapide que soit leur croissance, ne fournissent simplement pas un juste retour pour l'instant, une fois partagés entre les millions d'individus bénéficiaires.

Si la pandémie ne doit laisser qu'un seul héritage positif pour les créateurs représentés par la CISAC, c'est qu'il faut leur garantir la place qu'ils méritent dans notre société.

« Les revenus du streaming, aussi rapide que soit leur croissance, ne fournissent simplement pas un juste retour pour l'instant, une fois partagés entre les millions d'individus bénéficiaires »

Voici là où nous devons agir maintenant, j'en suis fermement convaincu :

- **Mieux rémunérer les utilisations en ligne.**

La COVID a propulsé le secteur de la création dans l'univers numérique et on ne fera plus machine-arrière. Les sociétés membres de la CISAC sont aux premières loges pour assister à ce phénomène. Un grand nombre d'entre elles, et c'est tout à leur honneur, ont d'ailleurs réussi à augmenter considérablement leurs collectes liées au numérique. Mais ce n'est qu'un début : pour garantir aux créateurs la rémunération équitable qu'ils méritent, de profonds changements sont nécessaires pour harmoniser la communication des données, assurer le fonctionnement efficace du système d'identifiants et remédier aux problèmes d'efficacité qui privent les créateurs de centaines de millions de dollars.

- **Plus d'équité pour les créateurs.**

Je ne prétends pas avoir la réponse définitive à ce que le « partage numérique » devrait être. Mais il est évident que le streaming par abonnement, le Saint Graal qui nous a tous sauvés du piratage il y a quelques années, vient d'entrer dans une nouvelle phase. Les producteurs et les géants de la technologie font des bénéfices colossaux. Je ne les en blâme pas, mais un débat de fond s'impose pour s'assurer que ces immenses bénéfices sont à présent équitablement partagés avec les créateurs.

- **Reconnaître le travail du créateur.**

Si nous le répétons suffisamment, ce mantra peut devenir une réalité : il est temps de faire passer le créateur des coulisses au devant de la scène, de le placer au centre de nos discussions sur une rémunération et des droits équitables. C'est pour cela que je travaille pour la CISAC – car la CISAC est le premier réseau mondial qui représente les créateurs et que sa voix compte.

Pour atteindre ces objectifs, il faut d'abord plus de collaboration. C'est pourquoi les projets qui rassemblent les différents acteurs de notre secteur tels que « Credits Due », que j'ai contribué à lancer ces dernières semaines, sont tellement importants.

Si vous m'avez lu jusqu'ici, j'ai une dernière requête. L'année prochaine, il y a une chance qu'on me demande de nouveau d'écrire un avant-propos pour ce rapport. Alors donnez-moi l'occasion de développer un nouveau discours dans un an. Évitez-moi de devenir un disque rayé. Faisons de 2022 l'année de la reconnaissance du travail du créateur. Mais par des actes, pas seulement des mots.



Avant-propos **Marcelo Castello Branco**,
Président du conseil d'administration de la CISAC

NOUS DEVONS NOUS ADAPTER AU NUMÉRIQUE ET NOUS REINVENTER

Ces deux dernières années, les créateurs – et les sociétés qui les représentent – ont fait face à des difficultés sans précédent. Notre monde a été redéfini par la pandémie et nous avons dû innover et nous montrer flexibles pour nous adapter à ce nouveau contexte.

Le Rapport sur les collectes mondiales 2021 de la CISAC est un témoin fidèle de ce que nous avons traversé, car il fournit les chiffres qui reflètent les conditions difficiles auxquelles nous avons été confrontés. Mais, comme je le dis souvent, les chiffres ne donnent pas toujours un tableau complet de la situation. Ce rapport donne aussi un aperçu détaillé de nos efforts individuels et collectifs pour surmonter ces difficultés et soutenir nos membres.

Les chiffres montrent que nous avons été frappés par une chute très brutale des revenus à cause de la crise. Mais, au-delà des prévisions apocalyptiques de départ, nous avons pu atténuer ce déclin par notre engagement décisif à explorer de nouvelles opportunités de revenus, en particulier pour les exploitations numériques. Comme attendu, malheureusement, nous avons subi une chute des revenus du live et des exécutions publiques et la relance de ces secteurs prendra plus de temps que prévu. Il reste encore beaucoup d'incertitudes sur le moment où nous pourrions revenir à la normale et nous devons prendre les prévisions avec prudence.

Plus que jamais, les créateurs sont des entrepreneurs qui méritent d'être récompensés pour leur travail. En ce sens, ils n'ont jamais eu autant d'opportunités de s'autogérer et de profiter des nouveaux modèles économiques. Les sociétés membres de la CISAC sont, et resteront, un lien fondamental pour permettre aux créateurs de développer des modèles autosuffisants.

Dans tous les pays, les sociétés ont soutenu leurs membres et se sont montrées proactives, avec des initiatives allant de mesures financières à des actions de lobbying auprès des pouvoirs publics.

La diversité des répertoires représentés par la CISAC – la musique, l'audiovisuel, le répertoire dramatique, la littérature et les arts visuels – nous place dans une position unique pour comprendre les mutations du secteur et nous permettre de prévoir et fournir les outils indispensables à l'autonomie des créateurs. Cela nous donne aussi beaucoup de responsabilités. Notre tâche, à présent, est de garantir que les organisations de gestion collective à travers le monde continuent de s'adapter à l'hyper-accélération du numérique.

Nous devons continuer à développer notre réseau de sociétés fondé sur la solidarité, l'empathie, les valeurs partagées et la générosité. Ce réseau se doit d'être solide, reposant sur de colossaux jeux de données et les informations que nous pouvons en tirer. Nous ne pourrions atteindre cet objectif que si nous nous montrons innovants et visionnaires. Dans un monde en perpétuelle évolution, nous devons nous réinventer en permanence, tout comme le caméléon dans la jungle.

***Nous devons continuer à
développer notre réseau de sociétés
fondé sur la solidarité, l'empathie,
les valeurs partagées
et la générosité***

Nous serons jugés sur la réponse collective et individuelle que nous apporterons pour mieux servir nos créateurs dans l'économie numérique mondiale. C'est une entreprise majeure et je ne doute pas que nos membres seront à la hauteur de la tâche qui leur incombe.



Avant-propos **Gadi Oron**,
Directeur Général de la CISAC

MALGRÉ LES PERTES, LES SOCIÉTÉS ONT CONTRIBUÉ À SURMONTER LA TEMPÊTE COVID

Pour la deuxième année consécutive, notre rapport annuel sur les collectes mondiales fait ressortir l'impact profond de la pandémie sur les droits collectés pour les créateurs.

Sans surprise, les chiffres de ce rapport reflètent les pertes financières endurées par les créateurs depuis début 2020. Après de nombreuses années de croissance mondiale stable dans tous les répertoires, la COVID-19 a entraîné une chute des collectes.

Les revenus du live et des exécutions publiques ont été réduits de près de moitié en 2020 et ne se redresseront probablement pas en 2021. Les marchés bien établis et en développement qui dépendent de sources traditionnelles de revenus comme les concerts, les festivals et les expositions ont subi un déclin important des collectes en 2020, qui se poursuit largement en 2021.

Le bilan qui ressort de notre rapport met toutefois aussi en évidence de nombreux points positifs.

Pour commencer, les collectes totales de 2020 ont reculé d'un peu moins de 10 % – un résultat beaucoup moins désastreux que les prévisions d'il y a un an ne le laissaient présager. Les revenus du numérique ont réussi à atténuer la chute des autres sources de revenus dans de nombreux pays. Par ailleurs, la baisse des droits de télé- et radiodiffusion, qui restent la première source de revenus, a été moins importante que prévu grâce à la résilience de l'économie.

L'envolée mondiale des collectes liées au numérique témoigne des efforts des sociétés CISAC pour changer de stratégie, réorienter leurs ressources et développer leurs activités d'octroi de licences pour les utilisations en ligne. Dans un grand nombre de pays et pour beaucoup de nos membres, ils ont été une parade essentielle pour contrer l'effondrement des autres sources de revenus. Sans aucun doute, la pandémie a été un catalyseur du changement et a accéléré la transition numérique sans retour en arrière possible.

La COVID a aussi mis en lumière l'importance fondamentale des sociétés d'auteurs et du système mondial de gestion collective. Les 10 études de cas mises en avant dans ce rapport montrent tous les efforts déployés par les OGC pour soutenir leurs membres, de la création de fonds spéciaux à diverses mesures de crises au moment où ils en avaient le plus besoin. Et elles se sont battues sans relâche pour des mesures gouvernementales à long terme pour favoriser la relance.

Quand une porte se ferme, une autre s'ouvre. La COVID a mis les sociétés à l'épreuve mais elles ont su s'adapter et réagir et, pendant l'année écoulée, nombre d'entre elles ont fait un vrai bond en avant dans la mise sous licence

des exploitations numériques. Notre communauté évolue mais ces transformations s'appuient sur des fondations solides. Les valeurs de la gestion collective restent aussi sûres que jamais – au service des droits des créateurs sur leurs œuvres et du pouvoir des négociations collectives.

En 2021, nous avons des raisons d'être optimistes mais pas de nous réjouir. La relance de notre secteur est incertaine et imprévisible. L'impact de la pandémie continuera de se faire sentir mais les activités et les résultats de nos membres en 2021 nous permettent d'espérer un retour de notre secteur à la croissance.

“ Les sociétés ont su s'adapter et réagir et, pendant l'année écoulée, nombre d'entre elles ont fait un vrai bond en avant dans la mise sous licence des exploitations numériques ”

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES DE LA CISAC APERÇU DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

LES COLLECTES MONDIALES ONT CHUTÉ DE 9,9 % – UNE PERTE DE PLUS DE 1 MDS € – POUR ATTEINDRE 9,32 MDS € EN 2020

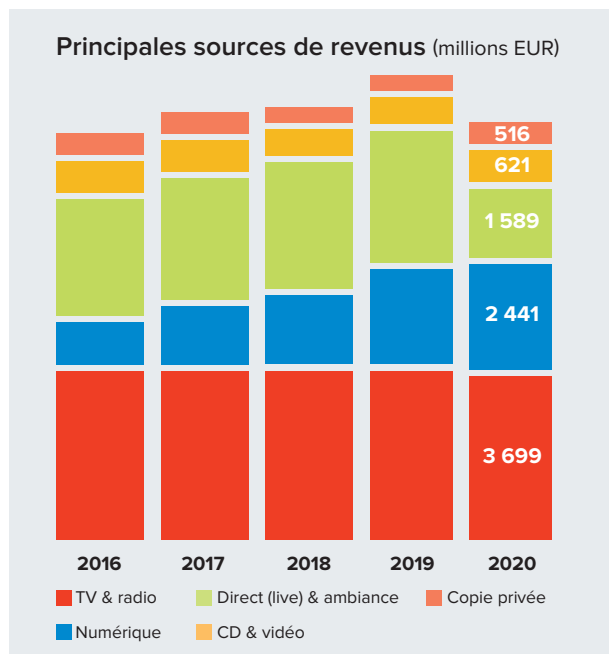
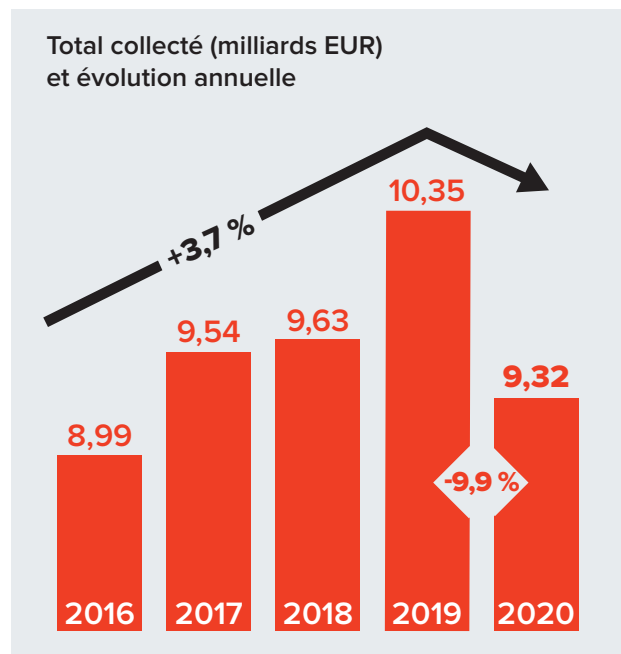
Quasiment réduits de moitié par les diverses mesures de confinement à travers le monde, les revenus de l'exécution publique des œuvres et des spectacles live sont les plus affectés. La chute des collectes a été atténuée par une transition vers le numérique marquée dans certains pays, l'allègement des restrictions sanitaires au second semestre et la résilience inattendue du secteur de la télédiffusion.

LES REVENUS DU SECTEUR LIVE ET EXÉCUTIONS PUBLIQUES CHUTENT DE 45,4 %

Les revenus ont connu une chute spectaculaire suite à la fermeture des commerces et à l'interdiction des rassemblements publics en raison de la crise sanitaire. Selon les données d'environ un tiers des sociétés membres de la CISAC, on estime que les revenus des spectacles live ont chuté de 55 % et les droits d'exécution publique de 35 %. Ces pertes reflètent la sévérité des mesures de restriction, le Canada (-70 %), le Royaume-Uni (-62 %) et l'Italie (-58 %) enregistrant les plus fortes baisses en pourcentages.

LES REVENUS DU NUMÉRIQUE ONT AUGMENTÉ DE 16,6 %

Les mesures de confinement ont favorisé une forte hausse du streaming et plus particulièrement de la consommation de vidéos à la demande par abonnement. L'efficacité de certaines sociétés à délivrer des licences pour ce type d'utilisation a stimulé la croissance, surtout en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord. Mais les revenus du numérique ne sont pas à la hauteur, avec juste un peu plus d'un quart (26,2 %) des collectes mondiales.

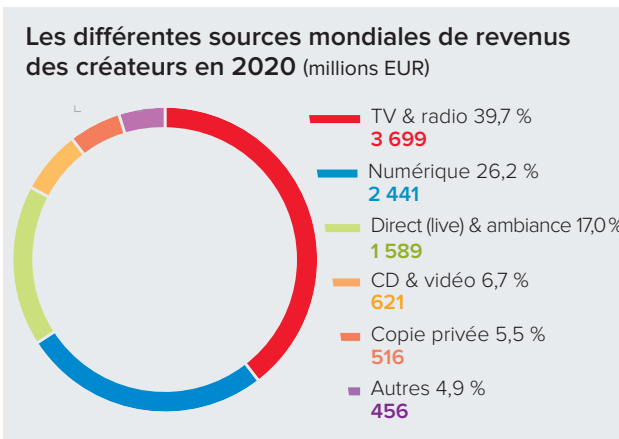


Marchés numériques les plus performants en parts de marché et taux de croissance

| Pays/territoire | Évolution du numérique en 2020 | Part de marché du numérique |
|-----------------|--------------------------------|-----------------------------|
| INDONÉSIE | +52,6 % | 86,8 % |
| THAÏLANDE | +129,7 % | 78,2 % |
| MEXIQUE | +45,2 % | 74,8 % |
| VIETNAM | +44,0 % | 73,1 % |
| CANADA | +12,7 % | 45,6 % |
| CORÉE DU SUD | +23,3 % | 45,3 % |
| ROYAUME-UNI | +14,5 % | 39,6 % |
| AUSTRALIE | +17,9 % | 38,3 % |

EN BAISSÉ DE 4,3 %, LE SECTEUR TV ET RADIO RESTE LA PREMIÈRE SOURCE DE REVENUS

Le déclin des droits de télé- et radiodiffusion, généralement la principale source de revenus, est plus limité que prévu. Notamment grâce à la résilience de l'économie, à la baisse limitée des recettes publicitaires télévisuelles et à l'essor du câble et de la télévision payante.



LA PLUPART DES 10 PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS ONT ENREGISTRÉ UN DÉCLIN EN 2020

Les tendances du marché dans les différents pays sont étroitement liées aux principaux types d'utilisation, ceux où le numérique occupe une place plus importante comme aux États-Unis étant moins impactés par la COVID-19. Tous les autres pays affichent un déclin, sauf les Pays-Bas, qui bénéficient d'un arriéré de droits de reprographie. Le déclin est généralement plus marqué pour les sociétés européennes, car le secteur live et exécutions publiques y pèse davantage.

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR), part en % et évolution

| Pays | Collectes 2020 | Part des collectes mondiales | Évolution |
|-------------|----------------|------------------------------|-----------|
| ÉTATS-UNIS | 2 215 | 23,8 % | +0,6 % |
| FRANCE | 1 207 | 12,9 % | -10,9 % |
| JAPON | 842 | 9,0 % | -4,9 % |
| ALLEMAGNE | 834 | 9,0 % | -3,9 % |
| ROYAUME-UNI | 674 | 7,2 % | -18,0 % |
| ITALIE | 417 | 4,5 % | -31,2 % |
| AUSTRALIE | 325 | 3,5 % | -5,9 % |
| PAYS-BAS | 242 | 2,6 % | +3,9 % |
| CANADA | 236 | 2,5 % | -8,3 % |
| ESPAGNE | 207 | 2,2 % | -20,6 % |

LE SECTEUR MUSICAL PERD 984 MIO € (-10,7 %)

Le répertoire musical génère 87,8 % des collectes totales des sociétés CISAC et explique aussi la majeure partie du déclin aux côtés du secteur dramatique. Les droits audiovisuels sont restés stables, soutenus par la croissance de la vidéo à la demande par abonnement. Les revenus liés aux arts visuels et à la littérature ont profité des contrats à long terme et de différents arriérés.

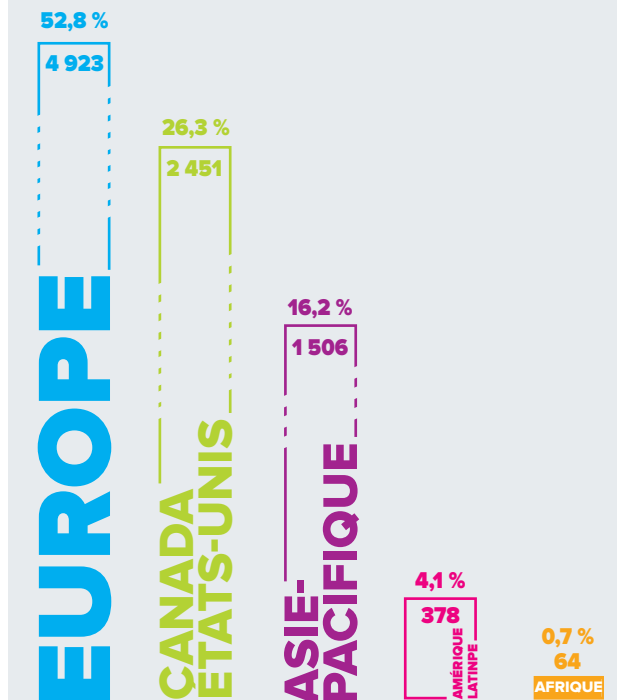
Évolution des collectes par répertoire en 2020 (millions EUR)

| Répertoire | Droits collectés | Évolution annuelle |
|--------------|------------------|--------------------|
| Musique | 8 187 | -10,7 % |
| Audiovisuel | 625 | -0,1 % |
| Arts visuels | 198 | +19,6 % |
| Littérature | 207 | +5,1 % |
| Dramatique | 104 | -44,4 % |

L'EUROPE RESTE LA PREMIÈRE RÉGION EN TERMES DE COLLECTES

Cependant, l'Europe et l'Amérique latine, davantage tributaires du secteur live et exécutions publiques, sont les régions qui ont le plus souffert de la pandémie. En Asie-Pacifique, la bonne santé du numérique, qui génère plus de 50 % des collectes dans certains pays, a favorisé une hausse des collectes en 2020.

Part des collectes mondiales par région (millions EUR)



2021 ET COVID-19 : ANALYSE D'IMPACT

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES COLLECTES 2021/2022 AVEC LA PANDÉMIE ?

Dix-huit mois après son apparition, la crise de la COVID-19 n'est en aucun cas terminée pour le secteur de la création. Il apparaît déjà clairement que l'impact de la COVID-19 se fera largement sentir en 2022, peut-être même jusqu'en 2023.

Les règles de distanciation sociale mises en place dans la plupart des pays pour lutter contre la COVID ont des répercussions à long terme sur le secteur du live. Elles ont également encouragé de nouvelles pratiques dans l'espace numérique, qui se sont largement répandues et survivront à la pandémie.

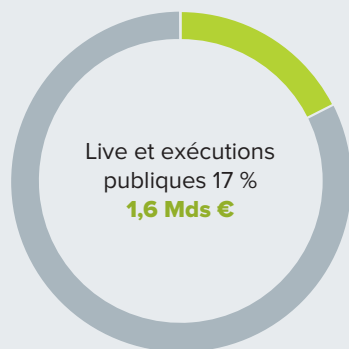
Cette analyse examine les principales sources de revenus des créateurs, la façon dont elles restent affectées par la crise en 2021 et quand elles devraient se remettre de la pandémie. Cette étude de marché repose sur les données et informations des sociétés membres de la CISAC. Elle ne peut pas refléter l'impact réel de la COVID-19 sur les millions de créateurs, dont la majorité ont un faible niveau de revenus, qui dépendent des spectacles live et des exécutions publiques et ont souffert bien plus qu'aucune analyse générale du marché ne pourra jamais en rendre compte.

LIVE ET EXÉCUTIONS PUBLIQUES

Le secteur live et exécutions publiques, qui a généré 17 % des collectes mondiales en 2020, a été le plus impacté par la pandémie à travers le monde. Ces sources de revenus ont vu leur valeur plonger de 45,4 %, passant de 2,9 à 1,6 milliard d'euros en 2020.

Live et exécutions publiques

Valeur et part (%) des collectes mondiales (2020)



Après une année asphyxiées par le confinement, les salles de spectacle et de concert ont lentement commencé à rouvrir au second trimestre 2021. Mais le déconfinement s'est souvent fait dans des conditions très strictes, avec des limites de capacité ou d'espacement, des protocoles de traçage et de suivi et des obligations de test ou de certificats de vaccination.

Tant que la pandémie durera, les organisateurs devront proposer des événements dans un format compatible avec la COVID-19, avec des règles d'hygiène et de distanciation renforcées. C'est un problème dans le sens où organiser des spectacles à capacités limitées n'est financièrement rentable ni pour les salles, ni pour les producteurs et les artistes. Les salles dépendent donc pour survivre des plans de soutien des pouvoirs publics – avantages fiscaux, mesures législatives, allègements de dette – et de leur application dans des délais raisonnables.

Les artistes interprètes ou exécutants ont été très affectés par les restrictions de voyage en 2020 et 2021. Les spectacles de grande ampleur, qui sont la principale source de droits musicaux pour les auteurs de musique, ont totalement disparu, au moins jusqu'au troisième trimestre 2021.

Pas de solution rapide pour les organisateurs de concerts et de festival

La reprise espérée de la saison cruciale des concerts et festivals 2021 n'a pas eu lieu. La plupart des grands festivals ont été reportés pour la deuxième année consécutive. Une grande incertitude continue de planer sur l'extension possible des restrictions anti-COVID tandis que les organisateurs d'événements sont largement privés de la possibilité de recourir à des assurances annulation.

Tous les aspects du secteur des événements culturels et expositions ont été impactés. La plupart des scènes ont aussi dû annuler les répétitions et les salles ont été complètement fermées. Des livestreams (spectacles en ligne) les ont parfois remplacés mais les revenus générés sont marginaux par rapport à ceux de la vente de billets.

De meilleures perspectives pour le secteur live en 2022

Parmi les bonnes nouvelles, les sondages réalisés en 2021 montrent que le public a hâte de retrouver le spectacle vivant et la vie culturelle. 2022 devrait voir la demande exploser au-delà des niveaux antérieurs à la pandémie.

Une enquête MarketCast de juin 2021 aux États-Unis indique que la moitié environ des fans de musique déclarent être encore plus avides de concerts qu'avant la pandémie. Le rapport Global Entertainment & Media Outlook publié par PWC en septembre 2020 estime que les revenus du secteur mondial des concerts pèseront 300 millions de dollars de plus en 2022 qu'en 2019.

Dans un discours à ses actionnaires en mai 2021, l'entreprise internationale d'organisation de spectacles Live Nation Entertainment a annoncé que les signes d'une demande jusqu'à maintenant contenue sont déjà visibles pour 2022, avec des spectacles complets « plus vite que jamais auparavant ».

Cette tendance mondiale à vouloir rattraper le retard crée ses propres difficultés, notamment le défi de programmer des artistes en concurrence pour se produire aux mêmes dates dans un nombre de salles limité. Certaines tournées sont déjà planifiées jusqu'en 2024.

Live streaming : des revenus pas à la hauteur de la consommation

Le streaming d'événements en direct existait avant la pandémie mais touchait seulement un public de niche. Pendant les confinements de 2020 et 2021, les événements virtuels ont rapidement remplacé les spectacles en présentiel. La plupart ont été diffusés avec les moyens du bord, avec un matériel de production limité, et proposés gratuitement aux spectateurs à distance.

De nombreuses sociétés ont activement soutenu ces initiatives en proposant des plateformes adéquates à leurs membres, ou en accélérant la répartition des droits sur les spectacles en ligne pour encourager les artistes. La diffusion d'événements en direct devrait continuer à attirer un certain public, même après l'assouplissement des restrictions s'appliquant aux événements en présentiel. En 2020, de nouveaux acteurs sont arrivés sur le marché aux côtés de grands noms comme Twitch, Tik Tok et YouTube et des médias sociaux. Ils ouvrent la porte à de nouvelles

possibilités de streaming en direct, de nombreuses plateformes proposant des offres payantes qui viennent compléter les spectacles live sans les remplacer.

Nouveaux liens, nouveaux publics

Le streaming musical est désormais un complément fréquent aux spectacles live. Il établit un lien direct et personnalisé avec un public mondial et élargit l'audience d'un événement quasi à l'infini.

Les droits versés aux créateurs sur le live streaming n'ont pas encore de réel impact sur les collectes des OGC. Ils ne parviennent en aucun cas à compenser les pertes du secteur live. Les billets pour ce type d'offres sont généralement proposés à des prix inférieurs à ceux de l'événement live et seul un nombre très restreint de grands événements internationaux ont attiré jusqu'ici une audience conséquente. Le potentiel, cependant, est jugé important.

Exécutions publiques : une relance hésitante

À mesure que locaux commerciaux et hôtels-restaurants rouvraient progressivement courant 2021, les OGC ont pu de nouveau garantir des revenus à leurs membres. Les revenus liés à l'exécution publique des œuvres ne retrouveront leur niveau antérieur qu'après que tous les commerces et sites concernés auront rouvert à pleine capacité. Les tarifs sont souvent proportionnels à la fréquentation ou à la taille du local concerné. Les réouvertures à capacité limitée ne permettent donc pas de collecter la totalité des droits.

De nombreux pays ont subi un deuxième confinement fin 2020-début 2021. Cette fermeture soudaine des établissements après une première réouverture est venue désorganiser une nouvelle fois les opérations de facturation et de collecte des sociétés. Tant que l'incertitude relative aux mesures sanitaires persiste, la collecte des droits d'exécution publique sera compromise.

À plus longue échéance, la fermeture définitive de certains commerces et l'attente nécessaire avant que de nouveaux

exploitants puissent réoccuper ces locaux constituent une menace plus sérieuse. L'impact sur les revenus reste incertain, car la plupart des faillites ont jusqu'ici été évitées grâce aux aides publiques. Quand celles-ci prendront fin, on peut s'attendre à une vague de faillites qui devrait toucher plus durement les cafés et restaurants que d'autres secteurs.

La baisse du tourisme frappe un coup dur

Dans de nombreux pays dépendants du tourisme, des établissements comme les hôtels et restaurants représentent la première source de droits d'exécution publique. Les restrictions de voyage, annulations de vol et exigences plus strictes pour passer les frontières ont toutes contribué à ce déclin. Selon une étude de la Commission européenne¹, le tourisme culturel représente 40 % de l'activité touristique au sein de l'Union européenne.

En 2021, l'activité a repris lentement mais de nombreux pays étaient encore totalement ou partiellement fermés aux touristes au troisième trimestre. Le tourisme international reste assombri par les incertitudes qui planent sur les mesures des restriction éventuelles.

Reprise du cinéma, en compétition avec Internet

Pendant la pandémie, les sociétés de production ont largement eu recours aux sorties exclusives de films sur les plateformes OTT. Les blockbusters, qui attirent traditionnellement le plus grand nombre de spectateurs, ont vu leurs sorties retardées à des dates ultérieures où les cinémas pourront rouvrir sans restrictions. La baisse consécutive des droits collectés auprès des salles de cinéma pourrait durer si cette tendance se poursuit.

Les tournages et la production ayant continué sans retard, on s'attend à un excès de films à paraître en 2021-2022. Dans ce contexte, les services OTT ont fini par s'imposer comme une bonne alternative pour les distributeurs, à l'heure où les cinémas, encore complètement ou partiellement à l'arrêt, ne peuvent pas absorber l'arrivée massive de nouveaux films. ■

¹ Eurobaromètre spécial 466 « Le patrimoine culturel » – octobre 2017

DERRIÈRE LES STATISTIQUES :

L'auteur-compositeur-interprète français Barcella livre son témoignage



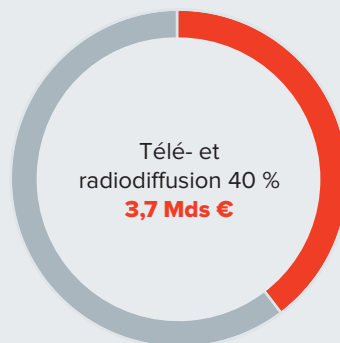
“ Comment résumer l'impact de cette pandémie sur celles et ceux dont le métier est de créer et de monter sur scène devant un public ? La COVID-19 nous a soustraits à notre public et nos spectateurs, la crise nous a privé de nos revenus et a introduit dans nos vies encore plus de difficultés et d'incertitudes. La crise a frappé si brutalement que même les plus entrepreneurs d'entre nous ont dû dépendre du soutien de nos sociétés et de l'État. Il ne s'agit pas d'une crise passagère – elle dure depuis près de deux ans et, pour la plupart d'entre nous, la reprise n'est ni rapide ni facile. Les lieux de diffusion sont confrontés à un avenir incertain et beaucoup ne sont pas sûrs de pouvoir survivre. Pour les artistes expérimentés, en milieu de carrière, la situation est mauvaise ; mais pour le jeune artiste qui débute, privé de public, c'est encore pire ” © Charabia

DIFFUSIONS TÉLÉ ET RADIO S'ADAPTENT À UN PAYSAGE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Le secteur de la diffusion reste la plus importante source de collectes mondiales avec 40 % des droits collectés en 2020. Les droits liés à la catégorie TV et radio ont diminué de 4,3 %, passant de 3,9 à 3,7 milliards d'euros en 2020.

Télé- et radiodiffusion

Valeur et part (%) des collectes mondiales (2020)



La pandémie a accéléré la transformation du secteur de la télé- et radiodiffusion : les diffuseurs sont devenus des services hybrides, accessibles via de multiples canaux (télévision linéaire, TV connectée, Internet, applis mobiles, etc.).

Cette tendance a encore renforcé la transition numérique, les diffuseurs proposant des offres groupées incluant des contenus « over-the-top » (OTT) à la demande, la possibilité de revoir les contenus en ligne ou via une appli, des contenus supplémentaires exclusifs sur les médias sociaux, etc.

La radio plus touchée que la télévision

Les stations de radio ont été davantage affectées par la pandémie que les chaînes de télévision. En 2020, les sociétés CISAC ont rapporté une baisse moyenne de 7 % des collectes générées par la radiodiffusion mais de seulement 2 % pour la télédiffusion. Le rapport « Music in the Air 2020 » de Goldman Sachs estime qu'avant les confinements, 40 % de l'écoute de musique se faisait au travail ou en voiture. Mais la demande d'information et de divertissement reste forte et les recettes publicitaires reprennent de la vigueur en 2021. La consommation de radio a également migré vers Internet avec les podcasts, des émissions filmées disponibles sur YouTube et des contenus exclusifs.

La publicité, plus résiliente qu'on ne le pensait

Les chaînes de télévision privées financées par la publicité génèrent la plus grosse partie de leurs recettes par la vente de créneaux publicitaires. Au début de l'épidémie, on a craint un déclin durable de la publicité à cause de la crise économique prolongée. En général, cependant, la publicité a mieux résisté que prévu. Après un recul de 5 % du marché publicitaire télévisuel mondial en 2020, The Business Research Company² prévoit une récupération totale d'ici à 2023.

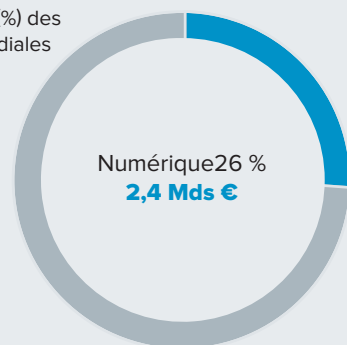
La reprogrammation en 2021 de grands événements comme l'Euro de football, le concours Eurovision de la chanson et les jeux Olympiques a poussé les publicitaires à revenir vers la télévision. À long terme, ceci n'empêchera toutefois pas l'érosion prévisible des collectes des sociétés auprès des diffuseurs. La COVID-19 va probablement exacerber cette tendance à long terme alors que les revenus des sociétés liés au numérique progressent. ■

² The Business Research Company « TV Advertising Global Market Report 2021: COVID-19 Impact and Recovery to 2030 » – mai 2021

NUMÉRIQUE

2020 a vu les revenus du numérique atteindre 2,4 milliards d'euros et dépasser le quart des collectes. Cette part va probablement redescendre quand les collectes du secteur live retrouveront leur niveau antérieur en 2022.

Numérique
valeur et part (%) des
collectes mondiales
(2020)



Depuis l'apparition de la pandémie début 2020, l'explosion de la consommation de contenus en ligne a été l'une des principales répercussions de la crise. La vidéo à la demande et le streaming audio génèrent une grande partie de la croissance.

L'essor du numérique ne profite pas à tous les créateurs de la même façon. Les sociétés de certains pays rapportent que le numérique profite plus aux créateurs internationaux qu'aux créateurs locaux alors que, traditionnellement, la télévision et le live font la part belle aux contenus nationaux et locaux. Les services numériques, et plus particulièrement les grands services de SVOD, proposent généralement une quantité disproportionnée de contenus anglo-américains par rapport au répertoire en langue nationale. En 2019, l'Observatoire européen de l'audiovisuel a recensé en

moyenne 51 % de contenus américains sur les plateformes de SVOD européennes, et seulement 22 % de contenus nationaux.

Streaming audio

Le streaming musical poursuit son ascension commencée de longue date. À la fin du second trimestre 2021, Spotify a annoncé une hausse de 20 % du nombre d'abonnés à son offre Premium par rapport à l'année précédente. Mais le marché est proche de la saturation dans la plupart des économies développées. Jusqu'ici, les services de streaming musical se sont juste préoccupés d'augmenter leur nombre d'abonnés. En avril 2021, Spotify a augmenté les tarifs de ses offres spéciales en Europe et d'autres plateformes devraient suivre le même exemple.

Vidéo à la demande

Les services de vidéo à la demande par abonnement (SVOD) ont connu une croissance exceptionnelle pendant la pandémie. Futuresource rapporte une hausse de 34 % des abonnements SVOD en 2020, qui devrait toutefois se limiter à 18 % en 2021. La croissance devrait ralentir dans les prochaines années (voir l'analyse page 38).

Répartition des droits

Les tendances dans la collecte des droits pour tous les types d'utilisations se répercutent sur les répartitions l'année suivante.

La plupart des sociétés ne s'attendent pas à retrouver le niveau de collecte de 2019 avant 2022 au mieux. Par conséquent, les créateurs vont subir une baisse de leurs revenus jusqu'en 2023 au moins. Pour tenter de réduire l'incertitude qui pèse sur les créateurs, de nombreuses sociétés ont raccourci le délai entre la collecte et la répartition des droits et augmenté la fréquence des répartitions dans l'année.

Le paysage de la création est très varié et les créateurs ne sont pas tous exposés de la même façon aux conséquences de la pandémie. La multiplication des utilisations en ligne ne profite qu'à une minorité relativement restreinte de créateurs tandis que la vaste majorité dépendent des événements live et ont donc perdu la plus grande partie de leurs revenus.

La société française SACEM, par exemple, a déclaré que, lors de sa répartition de juillet 2021, plus de 50 % de ses membres gagnant 3 000 euros ou plus ont vu leurs revenus baisser de 55 % par rapport à l'année précédente. De plus, pour les exploitations numériques, les sommes qui reviennent à chaque titulaire de droits tendent à diminuer, car elles sont réparties entre un nombre toujours plus important de titulaires de droits. ■

CONCLUSION

Après une année 2020 désastreuse pour de nombreux créateurs, la COVID-19 continue d'affecter négativement les revenus en 2021. La hausse des revenus du numérique a partiellement atténué ce déclin. Cependant, selon la tendance globale, une immense majorité de créateurs dépendent des utilisations locales de leurs œuvres, que ce soit sur scène ou à la radio et à la télévision. Ces créateurs n'ont que très peu, voire pas senti l'effet de la hausse des revenus du numérique.

La réouverture des espaces culturels apportera donc une bouffée d'air frais au public comme aux créateurs. Mais ces deux années de lutte ont laissé des blessures qui mettront de nombreuses années à cicatriser.



Au Vietnam, le VCPMC met l'accent sur le numérique et engage des actions en justice



RÉGION
ASIE-PACIFIQUE
VIETNAM

Fondé il y a moins de 20 ans, le VCPMC s'est imposé comme un pilier essentiel au soutien des auteurs vietnamiens et affiche des revenus en hausse constante. Ses collectes ont augmenté de 11 % en 2020 et devraient poursuivre leur croissance en 2021, malgré la pandémie et un cadre juridique inadapté aux droits liés aux événements live.

En 2020, le Vietnam a interdit les rassemblements publics pour lutter contre la COVID-19. De nombreux établissements, dont les salles de concert, les hôtels, les restaurants, les bars et les cafés ont fermé pour une période prolongée. De nombreux titulaires de licences ont fait faillite, mettant sous pression les activités d'octroi de licences de la société, qui a tout de même versé des avances de droits aux auteurs.

Face à la chute drastique des exécutions publiques, le VCPMC a réaffecté ses ressources et engagé un fournisseur de services externe pour augmenter les revenus générés par le numérique. En 2020, ceux-ci ont augmenté de 44 % par rapport à 2019, compensant la baisse de 54,4 % du live et des exécutions publiques. La société a aussi investi pour améliorer le traitement des énormes quantités de données d'utilisation des FSN (comme YouTube), identifier les titulaires de droits et délivrer des licences à de nouveaux utilisateurs et services (p. ex. Amanote, MusicMatch, Deezer, Maxbros, T-Mobile et Twitch).

La société doit faire face à des problèmes juridiques dans le secteur du live. Les organisateurs d'événements

exploitent les failles du cadre juridique pour se contenter de la licence de l'organisme qui gère les droits d'exécution, la PAB, et se soustraire à leur obligation légale d'obtenir également une licence du VCPMC. Pour défendre les créateurs, le VCPMC doit donc engager des actions en justice coûteuses et chronophages.

Ces efforts sont néanmoins essentiels pour protéger les intérêts des créateurs de musique. Dinh Trung Can, Directeur Général du VCPMC, déclare : « Dans l'intérêt de nos membres, nous devons poursuivre les actions en justice qui ont un effet dissuasif et sensibilisent les utilisateurs de droits. Ainsi, nous alertons aussi les autorités sur le nombre d'atteintes aux droits auxquelles nous sommes confrontés et apportons les preuves de la nécessité d'améliorer le système de droit d'auteur. »

Le VCPMC mène en outre une campagne intensive contre un projet de révision de la loi sur le droit d'auteur qui fragiliserait considérablement le pouvoir de négociation de ses membres face aux utilisateurs.

« Dans l'intérêt de nos membres, nous devons poursuivre les actions en justice qui ont un effet dissuasif et sensibilisent les utilisateurs de droits. Ainsi, nous alertons aussi les autorités sur le nombre d'atteintes aux droits auxquelles nous sommes confrontés et apportons les preuves de la nécessité d'améliorer le système de droit d'auteur »



Dinh Trung Can,
Directeur Général du VCPMC



La SACD continue de faire vivre l'esprit de Beaumarchais



RÉGION
EUROPE
FRANCE

Dès le début de la pandémie, la société française SACD a mis en place des mécanismes de soutien de ses membres victimes de fortes chutes de revenus. Elle a notamment aidé directement plus de 1 000 auteurs grâce aux fonds d'aide et d'urgence dotés de 2,6 millions d'euros. La société a également alerté les responsables politiques sur le sort des auteurs privés de protection sociale.

Grâce au soutien de différentes institutions publiques, la SACD a mis en place plusieurs fonds d'urgence dont elle est le gestionnaire pour tous ses répertoires. Leur financement a été assuré par des accords avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le ministère de la Culture. Par ailleurs, le gouvernement a autorisé la SACD à allouer une partie des rémunérations pour copie privée destinées à soutenir la culture au financement de programmes sociaux. Toutes ces mesures ont été prolongées en 2021.

La société a déclaré des revenus de 209,8 millions d'euros en 2020, soit une baisse de 8,2 % par rapport à l'année précédente. La SACD, qui représente aussi les auteurs dramatiques, a surtout été affectée par la chute de 51 % des droits d'exécution (-33,9 millions d'euros) directement liée à la fermeture des théâtres et autres salles de spectacle pendant le confinement.

Parallèlement, les revenus de l'audiovisuel, du cinéma et du numérique ont augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 175,4 millions d'euros, reflétant le haut niveau de consommation audiovisuelle en France. La société a aussi intensifié ses efforts d'octroi de licences. En 2020, elle a signé de nouveaux contrats avec des diffuseurs audiovisuels et des plateformes de streaming vidéo comme Canal+, TF1, France Télévisions, Salto et Amazon Prime Video, optimisant la valeur économique du répertoire de ses membres.

Patrick Raude, Secrétaire Général de la SACD, déclare : « Pendant la crise sanitaire, la SACD a continué de collecter et de répartir les droits auprès de ses membres, tout en jouant pleinement son rôle de société d'auteurs en leur apportant aide et soutien et en faisant entendre la voix des créateurs auprès des décideurs politiques ».

« Pendant la crise sanitaire, la SACD a continué de collecter et de répartir les droits auprès de ses membres, tout en jouant pleinement son rôle de société d'auteurs en leur apportant aide et soutien et en faisant entendre la voix des créateurs auprès des décideurs politiques »



Patrick Raude,
Secrétaire Général de la SACD

AIDES COVID : ÉTUDES DE CAS DES SOCIÉTÉS



Alors que le numérique est en plein essor, HDS ZAMP soutient les créateurs en Croatie

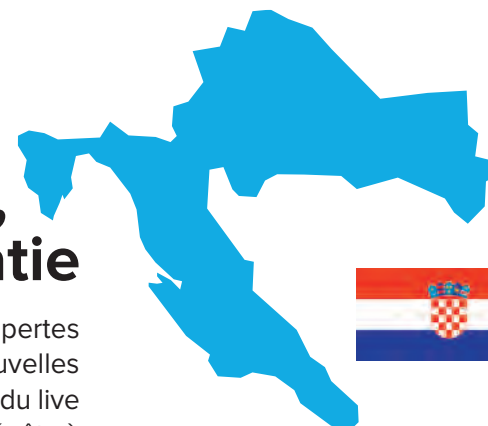
Les premières prévisions relatives à l'impact de la COVID-19 sur les collectes entrevoyaient des pertes massives en 2020. Pourtant, de nombreuses sociétés comme HDS ZAMP ont su adopter de nouvelles façons de fonctionner pour atténuer ce scénario du pire. Malgré la chute désastreuse des revenus du live et des exécutions publiques, les mesures prises par la société croate ont contribué à limiter les dégâts à une baisse de 15 % des collectes par rapport au record de 2019.

Début 2020, HDS ZAMP a lancé un kit d'urgence et un fonds de solidarité pour soutenir ses créateurs. Tout au long de l'année, la société a réduit ses coûts à l'aide de réductions salariales, d'un certain nombre de licenciements et d'un ajustement de son fonctionnement au quotidien. Grâce aux économies réalisées, elle a ensuite créé un Fonds anti-COVID-19, qu'elle a réparti auprès de ses membres pour offrir une bouée de sauvetage aux créateurs pendant la pandémie.

Les pertes ont été compensées par la hausse des revenus du secteur numérique. HDS ZAMP a enregistré une hausse remarquable de ces revenus de 193,4 % par rapport à l'année précédente. Ce beau résultat a été rendu possible par de nouveaux contrats de licence, la couverture de nouveaux territoires et l'extension des droits d'exploitation en ligne à de nouveaux services. Cette hausse a contribué à compenser partiellement la chute de 57 % des revenus de la musique live suite aux confinements.

Comme d'autres sociétés, HDS ZAMP s'est montrée solidaire des utilisateurs du secteur de l'hôtellerie-restauration, durement frappés par les restrictions sanitaires. La société a adapté ses tarifs par des ajustements, des réductions ou des dispenses de paiement pour soutenir ces établissements. Cette solidarité devrait profiter à la société sur le plan relationnel quand les bars et autres établissements rouvriront dans l'ensemble du pays, malgré la chute de 38 % des collectes générées par le secteur des cafés-hôtels-restaurants.

Nenad Marčec, Directeur Général de HDS ZAMP, pense que la société a aidé ses membres créateurs à surmonter la crise. « Malgré toutes les difficultés rencontrées en 2020, HDS ZAMP a réussi à préserver la stabilité de son activité et atténué la chute de revenus de ses membres ».



RÉGION
EUROPE
CROATIE

Malgré toutes les difficultés rencontrées en 2020, HDS ZAMP a réussi à préserver la stabilité de son activité et atténué la chute de revenus de ses membres

Nenad Marčec,
Directeur Général de HDS ZAMP



ABRAMUS offre une assistance en ligne et une aide humanitaire au Brésil



RÉGION
AMÉRIQUE LATINE
ET CARAÏBES
BRÉSIL

Alors que le Brésil a dû faire face à l'une des flambées de COVID-19 les plus sévères au monde, la société ABRAMUS s'est mobilisée rapidement pour apporter un soutien financier et des moyens afin d'aider ses membres à continuer de travailler et de créer. ABRAMUS, une OGC qui réunit plus de 86 000 auteurs de musique, dramatiques et visuels, a vu ses collectes chuter de 19,2 % en 2020 par rapport à 2019. Avec pour conséquence, une forte baisse des répartitions en 2021.

ABRAMUS et d'autres sociétés brésiliennes ont dégagé une enveloppe de 14 millions de reals brésiliens, sous forme de paiements anticipés, au profit de quelque 22 000 compositeurs, artistes et musiciens en situation précaire. « Nous mettons tout en œuvre pour soutenir nos membres en cherchant des solutions qui peuvent tous nous aider à traverser cette période difficile », affirme le Directeur Général de la société Roberto Mello.

ABRAMUS s'est efforcée en particulier d'aider les artistes à atteindre leur public en ligne. En avril 2020, la société a lancé *ABRAMUS A Dois* sur sa chaîne YouTube, une initiative qui a permis à des artistes et compositeurs de différents styles de faire connaître les morceaux les plus importants à leurs yeux.

La société s'est aussi associée au compositeur et producteur Vine Show, pour héberger *Resenhando*, un programme diffusé sur les médias sociaux d'ABRAMUS qui donne la parole aux compositeurs et aux artistes. Pour soutenir ses membres et son personnel, la société a créé des tutoriels expliquant comment enregistrer une œuvre et travailler à distance.

ABRAMUS a également créé une « campagne artistique humanitaire » pour lever des fonds et acheter des paniers alimentaires à distribuer aux personnes dans le besoin. Grâce à l'apport initial de 100 000 reals d'ABRAMUS et aux dons d'artistes brésiliens célèbres, ce fonds a permis l'achat et la distribution de plus de 34 tonnes de nourriture couvrant les besoins de première nécessité de plus de 2 448 familles.

En 2021, ABRAMUS a lancé une autre initiative, la campagne *Percentual Solidário* (pourcentage solidaire), qui permet aux compositeurs ou auteurs de musique de verser un pourcentage des droits d'exécution de l'une de leurs œuvres à un fonds d'aide aux travailleurs du secteur musical affectés par la COVID-19.

« Nous mettons tout en œuvre pour soutenir nos membres en cherchant des solutions qui peuvent tous nous aider à traverser cette période difficile »

Roberto Mello,
Directeur Général d'ABRAMUS

DACS La société d'arts visuels DACS dirige la campagne *The Smart Fund* au Royaume-Uni

La société britannique d'arts visuels DACS apporte un soutien à plusieurs milliers de ses membres confrontés à des pertes de revenus à cause de la pandémie.



RÉGION
EUROPE
ROYAUME-UNI

En juin 2021, une coalition d'organisations de gestion collective britanniques emmenées par DACS a lancé une campagne intitulée *The Smart Fund* afin de générer des investissements annuels significatifs pour les industries créatives et de stimuler la relance économique après la pandémie.

De nombreux artistes, auteurs, artistes interprètes ou exécutants, réalisateurs et autres créateurs ont exprimé leur soutien à cette initiative dans les médias nationaux et internationaux, suscitant un débat sur la nécessité d'adopter un tel système dans le pays.

The Smart Fund permettrait au Royaume-Uni de s'aligner sur la pratique internationale de rémunération de la copie privée. *The Smart Fund* propose d'instaurer un petit prélèvement unique sur la vente des téléphones et ordinateurs portables, PC et autres dispositifs conçus pour permettre d'enregistrer et de télécharger des contenus créatifs, qui résoudrait le problème de l'absence de rémunération des créateurs pour l'utilisation de leurs œuvres.

The Smart Fund pourrait générer entre 250 et 300 millions de livres par an au Royaume-Uni. Ce revenu permettrait de rémunérer équitablement les créateurs et artistes interprètes ou exécutants, et offrirait aux entreprises technologiques un moyen d'investir dans les industries créatives. Une part de ces fonds pourrait être affectée à des activités socioculturelles pour apporter un soutien direct aux créateurs et contribuer à mettre certaines régions défavorisées du pays sur le même pied que les autres.

Gilane Tawadros, Directrice Générale de DACS, affirme : « En collaborant avec le secteur des technologies et ses innovateurs, nous voulons soutenir les créateurs et les artistes interprètes pour permettre au patrimoine culturel, au tourisme et aux industries créatives britanniques de rayonner de nouveau partout dans le monde, et contribuer à leur force d'attraction et à leur prestige international. L'art est le carburant qui alimente le moteur de la régénération culturelle, de la relance et du renouveau du pays tout entier. »

« L'art est le carburant qui alimente le moteur de la régénération culturelle, de la relance et du renouveau du pays tout entier »

Gilane Tawadros,
Directrice Générale de DACS



BMI affiche des revenus et des répartitions record lors d'une année sans précédent

BMI défend la valeur de la musique et protège les droits des auteurs depuis plus de 80 ans. Depuis le début de la pandémie, la société et son équipe ont continué à servir sans relâche ses membres, ses titulaires de licences et ses sociétés sœurs à travers le monde.

BMI a pris plusieurs mesures efficaces pour atténuer l'impact financier de la crise de la COVID-19 sur la communauté des créateurs tout en collaborant étroitement avec les titulaires de licences affectés par la pandémie. Par exemple, BMI s'est montré proactive face aux changements dans les modes d'exploitation de la musique proposés par les titulaires de la licence générale et a continué à couvrir l'utilisation de musique pendant toute cette période.

BMI a clôturé son année fiscale 2021 avec des revenus et des répartitions inégalés malgré la pandémie. L'entreprise a réparti et géré un montant record de 1,335 milliard de dollars à ses auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, soit 102 millions de plus que l'année dernière.

De plus, les collectes nationales totales de la société ont dépassé pour la première fois le milliard de dollars grâce à la croissance phénoménale du secteur numérique sur toutes les plateformes. Au niveau international, la société a également observé un gain significatif de popularité de son répertoire sur les plateformes en ligne. Ces bons

résultats s'expliquent par les efforts stratégiques à long terme de BMI pour diversifier ses revenus.

BMI s'assure que ses membres sont rémunérés pour toutes les exploitations numériques de leurs œuvres et que chaque utilisation de musique est couverte par une licence. Ces dernières années, la société a étendu ses licences numériques des services musicaux aux services de vidéo à la demande mais aussi aux médias sociaux, aux jeux en ligne, aux cours de sport en ligne, aux concerts virtuels, etc., pour couvrir les utilisations sur une multitude de nouvelles plateformes. BMI a également offert à ses membres la possibilité de promouvoir leurs œuvres au travers de diverses initiatives marketing des principaux services numériques.

Mike O'Neill, Président-Directeur Général de BMI, déclare : « Nous applaudissons les créateurs de BMI, qui nous inspirent par leur sens de l'innovation, leur créativité et leur résilience. Toute cette année, la première priorité de BMI a été d'atténuer l'impact financier de la crise sur la



RÉGION
CANADA/ÉTATS-UNIS
ÉTATS-UNIS

communauté des créateurs. Nous sommes très heureux de pouvoir non seulement assurer cette stabilité à nos auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, mais aussi d'accroître la valeur du répertoire de BMI aujourd'hui et à l'avenir. »

« **Toute cette année, la première priorité de BMI a été d'atténuer l'impact financier de la crise sur la communauté des créateurs** »

Mike O'Neill,
Président-Directeur Général de BMI



Le « parapluie protecteur » de la GEMA aide ses membres à traverser la crise du coronavirus

La société musicale allemande GEMA est restée très active pendant la pandémie, maximisant ses revenus et apportant son soutien à ses membres. Ses collectes totales ont diminué de 10,3 % pour atteindre 958,8 millions d'euros en 2020, principalement à cause des répercussions de la pandémie sur les entreprises utilisatrices de musique. Les antennes régionales qui collectent les droits sur la musique utilisée dans les entreprises, lors d'événements et en présence d'un public enregistrent une baisse des revenus de 43 %.

La GEMA a réussi à atténuer la baisse des droits d'exécution par des collectes stables pour les exploitations en ligne, à la radio et à la télévision. Elle a aussi reçu un paiement ponctuel pour la copie privée et réduit ses charges administratives (-7 % par rapport à 2019).

Le Directeur Général de la GEMA, le Dr Harald Heker, reconnaît que la société a connu une situation « tendue » en 2020, qui se fait encore sentir en 2021. Cependant, la crise a aussi mis en lumière la force, la solidarité et la coopération extraordinaire entre la GEMA et ses membres.

Dès le début de la pandémie, la GEMA a réservé environ 40 millions d'euros pour des paiements anticipés à ses membres grâce à son programme « Schutzschirm LIVE » (« parapluie protecteur »). Elle a également créé un « Fonds de soutien corona » de 5 millions d'euros permettant aux membres en difficulté de demander une aide provisoire pouvant aller jusqu'à 5 000 euros. La GEMA a approuvé 2 376 demandes et fait les premiers versements le mois suivant la mise en place des deux programmes, début mars 2020.

La GEMA a également garanti le maintien de ses dates de paiement, sans retard, et elle est rapidement passée au télétravail dès le début de la crise.

Pour le projet d'un milliard d'euros du gouvernement fédéral NEUSTART KULTUR, la GEMA a coordonné la répartition de 30 millions d'euros auprès de diverses salles de concert, clubs et festivals.

Pour son engagement, la GEMA a reçu le « Prix de promotion de la culture » du Cercle culturel de l'économie allemande (Kulturkreis der deutschen Wirtschaft) de la Fédération de l'Industrie allemande. Ce prix vient récompenser le Programme pluriel d'aides d'urgence aux membres de la GEMA et souligne le grand sens de la communauté qui ressort de ces mesures.

H. Heker s'engage à maintenir la stratégie du « parapluie protecteur » pour les membres de la GEMA en 2021.



RÉGION
EUROPE
ALLEMAGNE

« La société a connu une situation « tendue » en 2020, qui se fait encore sentir en 2021. Cependant, la crise a aussi mis en lumière la force, la solidarité et la coopération extraordinaire entre la GEMA et ses membres »

Dr Harald Heker,
Directeur Général de la GEMA



KOMCA atténue l'effondrement des revenus du live en Corée

La société musicale sud-coréenne KOMCA a l'une des parts de revenus liés au numérique la plus élevée au monde (45 %) et a mis en place un programme d'aide sociale à ses membres. Elle a ainsi enregistré une hausse de ses collectes de 9,4 % malgré la chute brutale du secteur live et des exécutions publiques qui se poursuit en 2021.

La COVID-19 a entraîné d'importantes restrictions, avec une fermeture des salles, un accès réduit à l'espace public et des concerts à capacités limitées. Les revenus de la catégorie direct (live) et ambiance ont chuté de 29,6 % (-11,17 millions d'euros) en 2020, avec des répercussions toujours présentes en 2021. Au premier trimestre 2021, les collectes générées par les spectacles live sont en baisse de 96 % par rapport à la même période en 2020, avec 80 % d'événements en moins. Après un boom en 2019 grâce à des films comme « Parasite », Oscar du meilleur film, les droits collectés auprès des cinémas ont reculé de 53 % en 2020 avec la fermeture des salles et l'annulation des sorties en salle.

Les grands événements ont particulièrement souffert des règles de confinement. Si les spectacles avec distanciation ont été autorisés dans les salles d'une capacité maximale de 1500 places assises, les événements programmés dans des stades ont été considérés comme des « rassemblements » et non comme des concerts, avec un accès limité à seulement 100 personnes.

Du côté des exécutions publiques, les grandes sources de revenus comme les karaokés et les bars d'ambiance sont toujours en perte de vitesse en 2021.

KOMCA a pris des mesures pour atténuer cette vague de déclin. La société a été sélectionnée dans le cadre d'un projet solidaire d'aide face à la COVID-19 coorganisé par la fondation Tides de Google, dont elle a reçu un financement. Pour soutenir les créateurs, elle a en outre conclu des accords avec des plateformes de droits d'auteur comme MUSICOW et Wiprex. Le Président de KOMCA, Hong-jin Young, annonce : « KOMCA a déjà réussi à dépasser les prévisions de collectes pour 2020 grâce à l'essor du marché de la vidéo en ligne et à des plateformes comme YouTube et les services OTT. Néanmoins, alors que les profonds dégâts de la COVID-19 pour les musiciens et le secteur des arts de la scène se font toujours sentir, la société s'efforce de mettre en place des mesures structurelles pour y remédier, notamment pour promouvoir les droits d'exécution. »

Les collectes de KOMCA liées au numérique ont profité de l'envolée du streaming pendant la crise. En 2020, les revenus du numérique ont augmenté de 27,2 % pour atteindre 15,46 millions d'euros. Cette tendance se poursuit en 2021, avec un fort désintérêt pour la diffusion traditionnelle, au profit des nouveaux services OTT et autres.



RÉGION
ASIE-PACIFIQUE
CORÉE DU SUD

KOMCA a déjà réussi à dépasser les prévisions de collectes pour 2020 grâce à l'essor du marché de la vidéo en ligne et à des plateformes comme YouTube et les services OTT

Hong-jin Young,
Président de KOMCA



Les mécanismes de résilience de la SODAV au Sénégal

La société Sénégalaise SODAV a joué un rôle moteur dans le soutien aux créateurs durant la pandémie. Le secteur culturel au Sénégal a dû faire face à un ensemble de restrictions administratives. « Ça a été très dur pour le monde culturel » explique Aly Bathily, directeur général de la SODAV qui a souffert d'une chute de 58 % de ses collectes en 2020.



RÉGION
AFRIQUE
SÉNÉGAL

En réponse à la crise, la SODAV a mis en place un mécanisme de résilience en deux étapes. La première consistait en une enveloppe de 120 millions de francs CFA, issue des comptes de la SODAV qui a permis une aide sociale de 70 millions de franc CFA permettant à 2600 bénéficiaires de recevoir 30 000 francs CFA et une avance sur 30 % de la moindre des trois dernières répartitions. Dans une deuxième phase, la SODAV a effectué une avance sur répartition portant sur 98 millions de francs CFA. 70 millions de francs CFA ont été répartis pour les droits musicaux et 31 millions de francs CFA pour les droits numériques.

La SODAV a ensuite accompagné une troisième phase soutenue par l'État sénégalais, qui a mis à la disposition de la SODAV un milliard de francs CFA à distribuer à tous ses membres sur une base de partage égalitaire. Plus de 8 000 membres de la SODAV ont bénéficié de ce fond à la hauteur de 126 550 francs CFA par personne.

La SODAV a été créée en mars 2016 en remplacement du Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA). C'est une société pluridisciplinaire qui gère l'ensemble des droits d'auteur et les droits voisins au Sénégal, pour l'ensemble des répertoires.

Après des débuts difficiles liés à la réticence des utilisateurs de musique à passer des accords de licences avec la SODAV, la société tire désormais une partie de ses droits de l'exploitation de son répertoire par les diffuseurs (de l'ordre de 23 % en 2019).

La SODAV est actuellement en train de déployer des équipes au niveau des régions, à l'intérieur du pays pour faire adhérer les créateurs. Aly Bathily, le Directeur Général, déclare « Tout le monde a compris le rôle social et économique de la société de gestion collective et qu'il était de son intérêt d'adhérer à la société ».

« Tout le monde a compris le rôle social et économique de la société de gestion collective et qu'il était de son intérêt d'adhérer à la société »

Aly Bathily,
Directeur Général
de la SODAV



La bonne santé du numérique aide la SACM à augmenter ses collectes au Mexique

Malgré la pandémie, la SACM, société musicale mexicaine, a déclaré des collectes de 2,32 millions de pesos en 2020, soit une hausse de 17 % par rapport à l'année précédente et de 14 % en termes réels, correction faite de l'impact de l'inflation. « Au vu des pertes substantielles déclarées à la CISAC par de nombreuses sociétés d'auteurs à travers le monde, la performance de notre société n'est pas anodine », affirme le Directeur Général de la société, Roberto Cantoral Zucchi.

Le confinement très poussé du Mexique a favorisé une forte hausse des revenus du numérique. Grâce à la part exceptionnellement élevée du numérique dans le revenu total du pays, les collectes sur les exploitations numériques ont réussi à compenser la chute des collectes dans les autres secteurs. En 2020, le numérique représente deux tiers des collectes totales de la SACM.

Alors qu'elle célébrait son 75^e anniversaire en 2020, la SACM a dû faire face aux énormes défis de la pandémie. Sa priorité a été de préserver la santé et le bien-être de ses membres et de ses employés, c'est pourquoi elle a créé un Plan de solidarité pour l'urgence sanitaire, qui prévoit notamment :

- une assurance vie et une assurance médicale étendue pour les membres actifs, leur conjoint et leurs héritiers ;
- un soutien financier humanitaire non remboursable pour les membres à faibles revenus ;
- l'accord de prêts aux membres actifs et le prolongement du délai de remboursement des dettes ;
- le maintien des effectifs et des salaires à 100 % ;
- la garantie du respect des accords de représentation signés avec les sociétés sœurs à l'échelle internationale.

Fin 2020, le Mexique a perdu l'un de ses plus grands musiciens : le « maestro » Armando Manzanero, ancien Président de la SACM, ardent défenseur des droits des auteurs au Mexique et dans le monde et figure inspirante pour la communauté SACM durant cette pandémie. Avant sa tragique disparition, il a déclaré : « Par ses actions, la SACM prouve qu'elle est là pour ses membres et ses sociétés sœurs en ces temps difficiles. Elle les enjoint de continuer à créer, malgré les circonstances, car la musique est toujours synonyme d'espoir. »

La SACM rappelle l'importance de la solidarité de la communauté CISAC. Elle se réjouit de l'arrivée du « maestro » Martín Urieta, élu à l'unanimité à la Présidence du Conseil d'administration de la société, qui lui assurera un solide avenir.



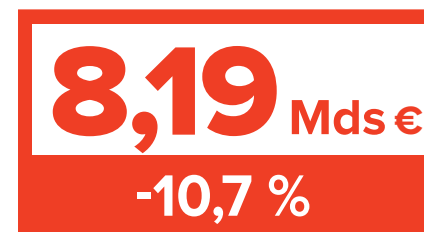
« Au vu des pertes substantielles déclarées à la CISAC par de nombreuses sociétés d'auteurs à travers le monde, la performance de notre société n'est pas anodine »

Roberto Cantoral Zucchi,
Directeur Général de la SACM



MUSIQUE

Le secteur live et exécutions publiques affiche une perte de 1,2 Mds € en 2020



Les revenus liés à l'utilisation des œuvres musicales ont reculé de 10,7 % en 2020 ; 80 % de ces pertes d'environ un milliard d'euros ont été enregistrées en Europe. Toutes les régions sont en déclin mais les collectes de droits musicaux ont mieux résisté à la pandémie en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord grâce à la part plus élevée du numérique. La plupart des grands pays contributeurs affichent une chute significative des revenus. L'Italie a perdu un tiers de ses revenus, privant le total des collectes pour ce répertoire de 167 millions d'euros, tandis que les pertes du Royaume-Uni et de la France s'élèvent à 274 millions d'euros

LA CATÉGORIE DIRECT (LIVE) ET AMBIANCE PAIE UN LOURD TRIBU

Le déclin vient principalement de la baisse d'activité forcée dans la catégorie direct (live) et ambiance, à cause de la pandémie. Ces revenus ont été quasiment divisés par deux pendant l'année, soit une perte de plus de 1,2 milliard d'euros. Toutes les sociétés ne font pas cette distinction dans leurs données mais on estime que 60 % environ de ces pertes viennent des spectacles live, suite à l'annulation des concerts et des tournées. Les 40 % restants s'expliquent par le déclin de l'utilisation de musique d'ambiance dans les locaux commerciaux temporairement fermés pour limiter les contacts sociaux.

LIVE CONTRE NUMÉRIQUE

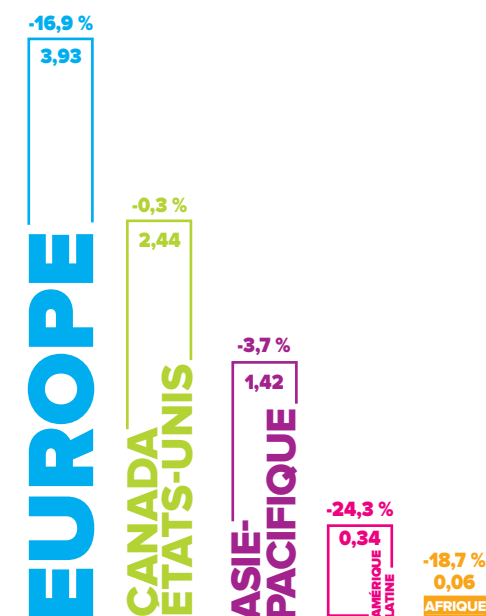
La pandémie semble avoir frappé plus durement les créateurs locaux que le répertoire international. Les sociétés rapportent que le déclin de la musique live, en particulier, a eu un impact négatif disproportionné sur les collectes locales, tandis que la hausse des revenus du numérique a plutôt stimulé les flux de revenus internationaux.

Malgré un recul de 4,4 %, la télé- et radiodiffusion reste la principale source de droits musicaux. Les secteurs de la radio et de la télévision linéaire, principalement financés par la publicité, ont plus souffert que la télévision par câble, dont le nombre d'abonnés a été dopé par les confinements. Le déclin de la catégorie CD et vidéo s'est poursuivi avec une chute de 4,8 %.

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR)

| Pays | Droits collectés | Évolution |
|--------------|------------------|-----------|
| ÉTATS-UNIS | 2 209 | +0,7 % |
| FRANCE | 902 | -12,8 % |
| JAPON | 842 | -4,8 % |
| ALLEMAGNE | 736 | -9,8 % |
| ROYAUME-UNI | 611 | -18,8 % |
| ITALIE | 309 | -35,1 % |
| AUSTRALIE | 242 | -5,2 % |
| CANADA | 235 | -8,3 % |
| PAYS-BAS | 184 | -7,8 % |
| CORÉE DU SUD | 173 | +9,4 % |

Droits musicaux collectés par région (milliards EUR)



LES SOCIÉTÉS SE CONCENTRENT SUR LE NUMÉRIQUE

Les confinements et la fermeture des magasins de musique ont favorisé un bond du streaming musical par abonnement. Selon les distributeurs de musique en ligne, les comportements de streaming en milieu de semaine ont commencé à s'aligner sur ceux traditionnellement constatés le weekend et Spotify a annoncé une hausse de 24 % de ses abonnements Premium pour 2020.

Pendant ce temps, les annulations de spectacles live se sont installées dans le temps et de nombreuses sociétés ont rapidement reporté leurs efforts sur les utilisations en ligne. Tout ceci a contribué à une hausse de 16,2 % des revenus de la musique en ligne et à réduire l'impact de l'effondrement des revenus direct (live) et ambiance.

Les champions de la musique en ligne

| Pays | Part liée à la musique en ligne |
|--------------|---------------------------------|
| MEXIQUE | 75,3 % |
| AUSTRALASIE | 51,3 % |
| CORÉE DU SUD | 47,2 % |
| CANADA | 45,7 % |
| ROYAUME-UNI | 43,7 % |

LE NUMÉRIQUE EST LA DEUXIÈME SOURCE DE REVENUS

Suite à ces changements, et pour la première fois, le numérique est devenu la deuxième source de revenus des créateurs de musique à l'échelle mondiale.

Les sociétés américaines ont collecté 91 millions d'euros de plus, avec une hausse de 18,7 % du secteur du numérique, tandis que la France et le Japon ont ajouté plus de 100 millions d'euros au total. Au Mexique, où le numérique génère plus de la moitié des collectes, les revenus ont augmenté de plus de 45 %. Les plus petites sociétés, où le numérique est traditionnellement sous-représenté, comme au Malawi, en Thaïlande et au Paraguay, ont pu conclure de nouveaux accords et enregistrent une croissance exponentielle.

Les revenus de la **copie privée** ont considérablement augmenté, avec une hausse de 97 millions d'euros en Allemagne.

Source des collectes de droits musicaux (millions EUR)

| Utilisation | Droits collectés | Évolution |
|--------------------------|------------------|-----------|
| TV & radio | 3 252 | -4,4 % |
| Numérique | 2 399 | +16,2 % |
| Direct (live) & ambiance | 1 489 | -45,2 % |
| CD & vidéo | 621 | -4,8 % |
| Copie privée | 338 | +46,2 % |
| Synchronisation | 26 | -13,0 % |
| Location/prêt public | 12 | -19,4 % |
| Publication | 5,7 | -12,4 % |
| Autres | 44 | -15,4 % |

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



| | |
|---------------------------------|--------------|
| TV & radio 39,7 % | 3 252 |
| Numérique 29,3 % | 2 399 |
| Direct (live) & ambiance 18,2 % | 1 489 |
| CD & vidéo 7,6 % | 621 |
| Copie privée 4,1 % | 338 |
| Autres 1,1 % | 88 |



AUDIOVISUEL

Les confinements et les failles du cadre juridique inhibent la croissance

625 Mio €

-0,1 %

Les droits collectés pour les créateurs audiovisuels – réalisateurs et scénaristes – ont baissé de 0,1 % en 2020, pour atteindre 625 millions d’euros à l’échelle mondiale. Ce répertoire a pu préserver son niveau de collectes grâce à des arriérés de copie privée en Allemagne. Sans eux, les collectes auraient reculé de 4,8 %. Les restrictions liées à la COVID-19 ont surtout affecté les collectes liées aux spectacles live et aux exécutions publiques, avec une chute de 47,5 % des revenus de cette catégorie. Les deux tiers des droits audiovisuels viennent de la télédiffusion, en légère hausse malgré les pertes cumulées de 18,0 millions d’euros de l’Italie et de l’Argentine. Pour cette dernière, la perte est amplifiée par l’impact des taux de change après conversion en euros.

LE NUMÉRIQUE PROGRESSE QUAND LA LÉGISLATION LE PERMET

En dehors de la pandémie, l’absence de cadre juridique adéquat reste le principal facteur qui limite la rémunération des créateurs audiovisuels. Seul un petit nombre de territoires disposent d’une législation qui reconnaît aux scénaristes et réalisateurs un droit inaliénable à rémunération et leur permet de recevoir des droits pour leur travail. En conséquence, le répertoire audiovisuel ne représente toujours que 6,7 % des collectes mondiales des sociétés CISAC. Potentiels moteurs de la croissance, les revenus du numérique ne génèrent que 5,3 % des collectes totales de droits audiovisuels.

Avec l’envolée de la consommation de streaming liée au confinement, les revenus du numérique ont augmenté de 38,8 % en 2020. Avec des résultats particulièrement impressionnants en Italie (+36,3 %) et en Espagne (+53,3 %). Ces deux pays ont une législation forte, qui favorise la rémunération équitable des créateurs audiovisuels et la croissance économique à long terme du secteur.

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR)

| Pays | Droits collectés | Évolution |
|----------------------|------------------|-----------|
| FRANCE | 234 | +2,5 % |
| SUISSE | 52 | -22,7 % |
| ITALIE | 51 | -1,6 % |
| ALLEMAGNE | 49 | +152 % |
| ESPAGNE | 39 | -6,4 % |
| ARGENTINE | 28 | -28,8 % |
| POLOGNE | 26 | +11,2 % |
| FÉDÉRATION DE RUSSIE | 26 | +18,7 % |
| PAYS-BAS | 17 | -3,3 % |
| FINLANDE | 15 | -20,4 % |

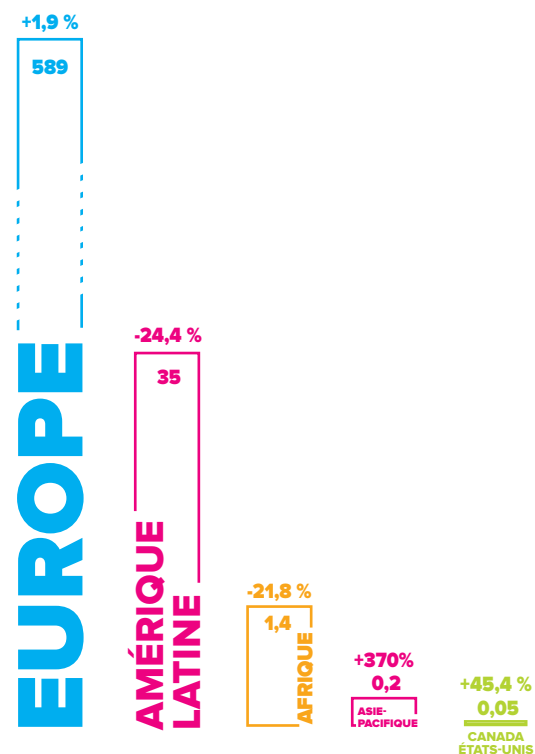
ESPAGNE : UN MODÈLE POUR LES DROITS DES CRÉATEURS AUDIOVISUELS

Le cadre juridique espagnol et son droit inaliénable à rémunération remontent à 1996 et ont donc plus de vingt ans d’existence. Depuis, l’Espagne a quasiment doublé ses

recettes de salles de cinéma et triplé ses productions télévisuelles nationales. En 2006, la loi espagnole sur la propriété intellectuelle a étendu ce droit aux utilisations numériques et en ligne, avec un effet positif à long terme sur la croissance pour les créateurs, y compris pendant la pandémie. Une étude de cas consacrée à l’Espagne et publiée en 2021 donne de plus amples détails – consultez-la [ici](#).

L’introduction d’un tel droit dans la législation d’autres pays est essentielle pour soutenir et développer le répertoire audiovisuel à travers le monde. En Europe, la CISAC, la Société des Auteurs Audiovisuels et Writers & Directors Worldwide ont œuvré à instaurer une « rémunération appropriée et proportionnée » lors de l’application de la directive européenne sur le droit d’auteur, créant un exemple pour le reste du monde.

Droits audiovisuels collectés par région
(millions EUR)



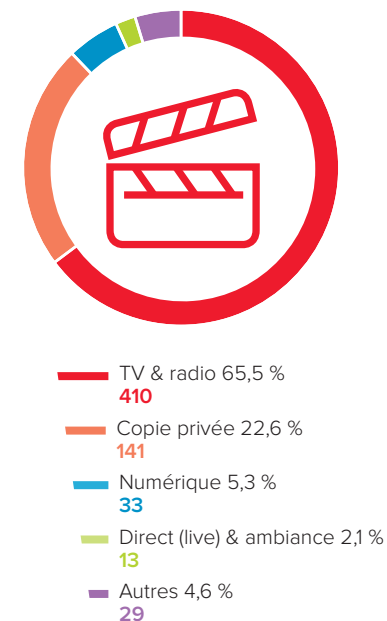
LES VICTOIRES JURIDIQUES BOOSTENT LES COLLECTES EN AMÉRIQUE LATINE

Des avancées législatives récentes ont stimulé les collectes en Amérique latine. Après l'adoption de la loi Pepe Sánchez en 2019, les sociétés colombiennes REDES et DASC ont signé un accord avec les principaux réseaux de télévision nationaux pour permettre les premiers paiements en vertu de la nouvelle loi sur la rémunération équitable. Les droits collectés en 2020 reflètent cette avancée : ils ont plus que doublé, passant de 0,7 à 1,5 million d'euros.

Source des collectes de droits audiovisuels
(millions EUR)

| Utilisation | Droits collectés | Évolution |
|---------------------------|------------------|-----------|
| TV & radio | 410 | -3,3 % |
| Copie privée | 141 | +13,1 % |
| Numérique | 33 | +38,8 % |
| Direct (live) & ambiance | 13 | -47,5 % |
| Utilisations pédagogiques | 5,2 | +0,1 % |
| Location/prêt public | 1,0 | -19,1 % |
| Reproduction mécanique | 0,9 | -32,9 % |
| Reprographie | 0,4 | +96,3 % |
| Autres | 21 | +0,7 % |

Part des collectes par type d'utilisation
(millions EUR)





ARTS VISUELS

Des arriérés aident à compenser la fermeture des expositions et des galeries

198 Mio €
+19,6 %

Les collectes liées aux arts visuels ont augmenté de 19,6 % en 2020. L'impact sévère de la pandémie est compensé par l'aboutissement de négociations sur le paiement d'arriérés en Europe. Le droit de reprographie, généré par la vente des photocopieuses et imprimantes, a fait un bond de 70,7 % après des paiements de 17,2 millions d'euros en Allemagne et de 10,2 millions d'euros aux Pays-Bas.

En France, la répartition plus efficace de la rémunération pour copie privée a favorisé une hausse de 144 % de ces revenus pour atteindre 11,2 millions d'euros.

LE DROIT DE SUITE SOUFFRE DE LA SUSPENSION DES VENTES AUX ENCHÈRES

En dehors de l'impact de ces paiements ponctuels, le secteur des arts visuels affiche un déclin de 8,4 %, car les restrictions sanitaires ont drastiquement réduit l'activité et mis à l'arrêt les expositions, les ventes aux enchères et autres sources de revenus.

Les revenus du droit de suite, le petit pourcentage du prix qui intéresse les artistes à la revente de leurs œuvres par les galeries et les salles de vente, ont chuté de 18,0 %, soit 8,4 millions d'euros de pertes pour le répertoire des arts visuels. La quasi-totalité de ces pertes vient de pays qui généraient jusque-là les trois quarts des revenus du droit de suite, avec un déclin important au Royaume-Uni (-24,0 %), en France (-23,3 %) et en Italie (-23,8 %). De nombreuses salles de vente ont pu déplacer leur activité en ligne dans le courant de l'année.

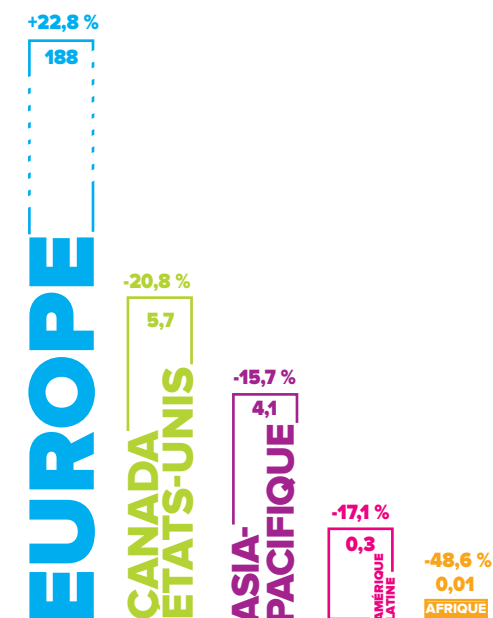
Le droit de suite est désormais appliqué dans plus de 70 pays. Le principe de réciprocité des paiements de

ce droit implique que son absence dans certains grands marchés de l'art, comme les États-Unis et la Chine, entraîne une perte de revenus pour les artistes visuels du monde entier. La CISAC continue de travailler avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) autour d'un traité pour l'application universelle du droit de suite.

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR)

| Pays | Droits collectés | Évolution |
|-------------|------------------|-----------|
| ALLEMAGNE | 50 | +53,5 % |
| FRANCE | 43 | +27,6 % |
| ROYAUME-UNI | 19 | -20,7 % |
| PAYS-BAS | 18 | +116 % |
| SUÈDE | 12 | +24,4 % |
| ITALIE | 8,6 | -11,2 % |
| DANEMARK | 8,3 | +3,0 % |
| BELGIQUE | 6,5 | +14,0 % |
| FINLANDE | 6,3 | +24,4 % |
| ÉTATS-UNIS | 5,4 | -21,9 % |

Collectes liées aux arts visuels par région (millions EUR)



DE NOUVELLES SOURCES PROMETTEUSES DE REVENUS

Les revenus TV et radio de ce répertoire dérivent de l'apparition d'œuvres d'art à l'antenne. Cette source de revenus a progressé de 8,8 % grâce à leur multiplication par deux en Belgique. Les revenus du numérique générés par l'utilisation en ligne du répertoire visuel ont augmenté de 13,8 % grâce à un paiement de 1 million d'euros pour des supports éducatifs numériques en Allemagne. En France, en revanche, ce secteur affiche un déclin de 14,4 % mais la société française ADAGP a réussi à négocier un nouvel accord historique sur l'affichage d'images protégées dans les recherches Google. Il devrait avoir un impact positif et donner lieu à d'autres accords similaires.

Un droit introduit plus récemment permet aux artistes visuels de toucher une rémunération pour l'exposition de leurs œuvres au public. Si son impact a été limité par la fermeture des expositions pendant les confinements, il a tout de même généré 6,0 millions d'euros en Suède, soit une hausse de 13,0 % des revenus de la catégorie direct (live) et ambiance.

Source des collectes liées aux arts visuels (millions EUR)

| Utilisation | Droits collectés | Évolution |
|---------------------------|------------------|-----------|
| Reprographie | 71 | +70,7 % |
| Droit de suite | 38 | -18,0 % |
| Copie privée | 28 | +75,5 % |
| Reproduction | 21 | -15,2 % |
| TV & radio | 15 | +8,8 % |
| Numérique | 6,3 | +13,8 % |
| Direct (live) & ambiance | 6,6 | +13,0 % |
| Utilisations pédagogiques | 6,2 | +5,9 % |
| Location/prêt public | 4,4 | +0,6 % |
| Autres | 1,0 | -5,5 % |

Droit de suite : top 10 des pays contributeurs (EUR million)

| Pays | Droits collectés | Évolution |
|--------------------|------------------|-----------|
| ROYAUME-UNI | 12 | -24,0 % |
| FRANCE | 8,4 | -23,3 % |
| ITALIE | 5,6 | -23,8 % |
| ALLEMAGNE | 3,3 | -14,8 % |
| SUÈDE | 1,8 | +14,3 % |
| BELGIQUE | 1,3 | +7,6 % |
| DANEMARK | 1,2 | +24,2 % |
| RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 0,9 | +11,9 % |
| PAYS-BAS | 0,7 | -3,3 % |
| AUTRICHE | 0,7 | -25,6 % |

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



| | |
|-----------------------|----|
| Reprographie 36,2 % | 71 |
| Droit de suite 19,3 % | 38 |
| Copie privée 14,0 % | 28 |
| Reproduction 10,4 % | 21 |
| TV & radio 7,7 % | 15 |
| Autres 12,4 % | 24 |



ART DRAMATIQUE

Des collectes réduites de moitié avec l'arrêt de la vie culturelle

104 Mio €

-44,4 %

Le répertoire dramatique a été le plus touché de tous en 2020, avec une baisse de 44,4 % des revenus de l'utilisation de ce répertoire pour atteindre un plancher record de 104 millions d'euros. De nombreux types d'utilisation sont en déclin et la catégorie direct (live) et ambiance, qui avait généré 86,7 % des collectes l'année précédente, a diminué de plus de moitié.

Les trois principaux pays contributeurs pour ce répertoire ont perdu au total quelque 51 millions d'euros à cause des restrictions sanitaires. L'Italie affiche une chute de 64,8 % du nombre de représentations, et de 70,4 % du nombre d'entrées. L'opéra, en particulier, a été durement affecté avec un recul de 85,4 % des recettes de billetterie.

UN DÉCLIN MONDIAL POUR LE SPECTACLE VIVANT

En Russie, la quasi-totalité des événements publics ont été interdits depuis mars 2020 et les revenus des spectacles live ont chuté de 63 %. En France, les auteurs ont subi le même sort mais ont heureusement pu bénéficier d'une part des fonds publics versés aux salles de spectacle pour compenser leurs pertes de revenus. En Amérique latine, les revenus ont chuté de plus de 80 %, et même plus en Argentine.

Cependant, les revenus du numérique se portent bien avec une hausse de 66,4 %. En partie grâce à une forte progression en Pologne, où ils ont augmenté de plus de moitié, et aux premières collectes en Lettonie et en Slovaquie. La copie privée affiche aussi de bonnes performances grâce à des arriérés en Italie et en Suisse, dont les collectes augmentent respectivement de 54,8 et 7,0 % pour ce type d'utilisation.

Top 5 des pays contributeurs (millions EUR)

| Pays | Droits collectés |
|----------------------|------------------|
| ITALIE | 42 |
| FRANCE | 28 |
| SUISSE | 8,8 |
| FÉDÉRATION DE RUSSIE | 6,6 |
| ESPAGNE | 5,8 |

Source des collectes liées au répertoire dramatique (EUR million)

| Utilisation | Droits collectés | Évolution |
|--------------------------|------------------|-----------|
| Direct (live) & ambiance | 79 | -51,0 % |
| TV & radio | 19 | -3,8 % |
| Copie privée | 4,0 | +17,2 % |
| Location/prêt public | 0,7 | -33,7 % |
| Numérique | 0,2 | +66,4 % |
| Reproduction mécanique | 0,1 | -12,1 % |
| Autres | 0,9 | +3,8 % |



LITTÉRATURE

La reprographie et la copie privée soutiennent la croissance

208Mio€

+5,3 %

Les revenus du répertoire littéraire ont été relevés par le paiement d'arriérés, qui ont un peu préservé les créateurs de ce répertoire en 2020. Les collectes mondiales ont augmenté de 5,3 % pour atteindre 208 millions d'euros. Malgré un déclin de 8,3 %, l'Australie reste le premier pays contributeur des revenus de ce répertoire avec 39,0 % du total. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont généré respectivement 14,2 et 11,3 % des revenus et, si l'on ajoute la Finlande et la Suisse, les cinq principaux pays contributeurs génèrent plus des quatre cinquièmes des collectes mondiales.

Les revenus de la copie privée ont augmenté de 40,5 % en Italie mais aussi dans d'autres plus petits marchés comme le Burkina Faso et la Slovénie, pays où ils ont été collectés pour la première fois. Cependant, les déclinés substantiels enregistrés en Belgique, en Hongrie et aux Pays-Bas ont excédé ces hausses.

UNE FORTE PROGRESSION AUX PAYS-BAS

Aux Pays-Bas, les revenus de la reprographie sont passés de 15 000 à 15 millions d'euros et génèrent désormais 64,4 % des collectes totales du pays pour ce répertoire. Cet essor a été facilité par un changement de réglementation qui permet à la société locale, LIRA, de collecter les rémunérations dues aux auteurs d'ouvrages scientifiques et pédagogiques et de magazines. À l'échelle mondiale, les revenus liés aux utilisations pédagogiques ont également augmenté (+12,1 %) tout comme ceux de la catégorie TV et radio pour l'utilisation des œuvres littéraires dans les productions télé- et radiodiffusées (+8,3 %).

Également en hausse pour ce répertoire, les revenus du numérique ont plus que doublé grâce à la forte progression des prêts d'œuvres littéraires au format numérique aux Pays-Bas. Si les revenus générés par les exploitations numériques et multimédia restent très limités, cette catégorie a tout de même contribué pour 1,4 million d'euros aux collectes mondiales en 2020.

Top 5 des pays contributeurs (millions EUR)

| Pays | Droits collectés |
|-------------|------------------|
| AUSTRALIE | 81 |
| ROYAUME-UNI | 29 |
| PAYS-BAS | 23 |
| FINLANDE | 20 |
| SUISSE | 18 |

Source des collectes de droits littéraires (millions EUR)

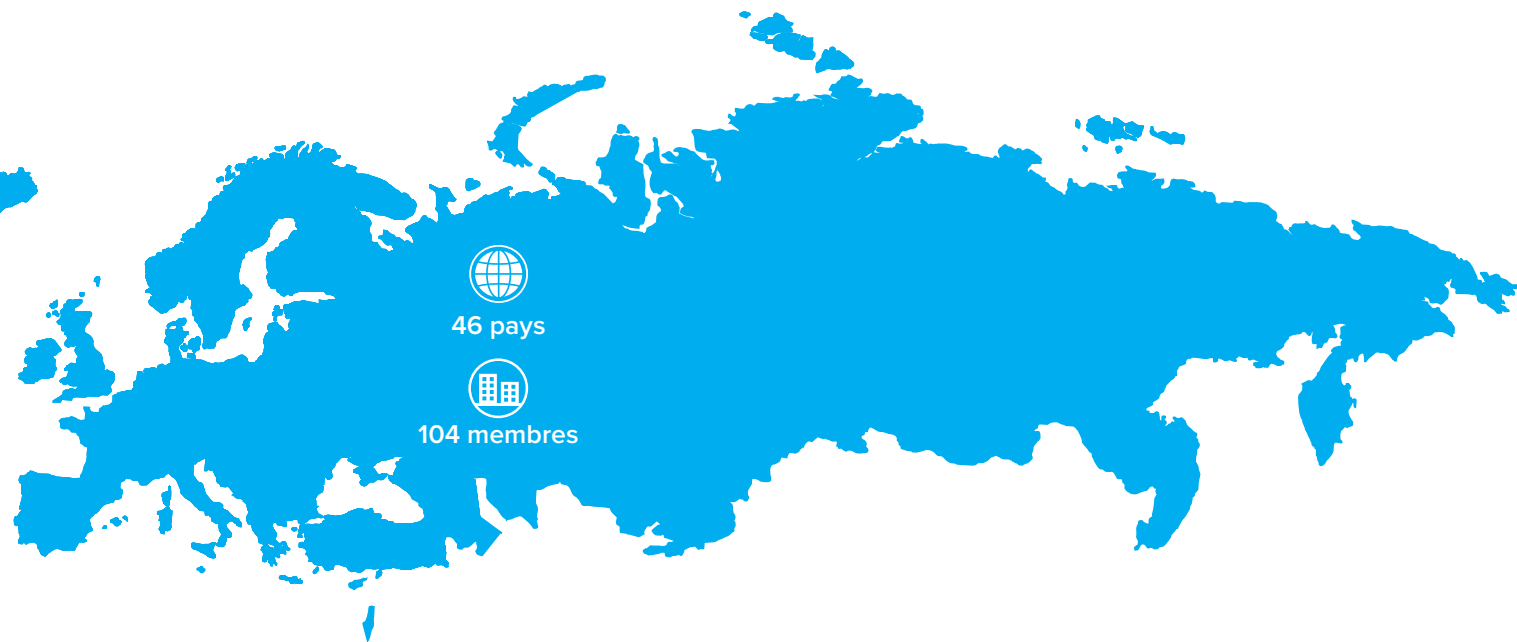
| Utilisation | Droits collectés | Évolution |
|---------------------------|------------------|-----------|
| Reprographie | 169 | +6,0 % |
| Location/prêt public | 20 | +0,4 % |
| Copie privée | 4,8 | -13,9 % |
| Utilisations pédagogiques | 4,2 | +12,1 % |
| TV & radio | 3,7 | +8,3 % |
| Numérique | 2,5 | +136 % |
| Direct (live) & ambiance | 1,2 | -34,4 % |
| Reproduction mécanique | 1,2 | -9,7 % |
| Autres | 1,0 | +7,5 % |

RÉGION

EUROPE

4 923 Mio €

-14,1 %



LES MESURES LIÉES A LA PANDÉMIE RÉDUISENT DE MOITIÉ LES REVENUS DIRECT (LIVE) ET AMBIANCE

Les droits collectés pour les créateurs en Europe ont reculé de 14,1% en 2020. Ce déclin est certes moins important que certaines sociétés ne le craignaient mais il représente tout de même une baisse de plus de 800 millions d'euros et fait redescendre les collectes de la région à leur niveau de 2015. Il s'explique surtout par le déclin massif du secteur live et exécutions publiques, des sources de revenus qui affichaient une croissance saine ces cinq dernières années.

Les pays les plus durement touchés par la pandémie sont l'Italie (-31,2 %), le Royaume-Uni (-18,0 %) et la France (-10,9 %), soit une perte totale de 484 millions d'euros pour les collectes régionales. L'Allemagne aurait pu venir aggraver ce déclin si elle n'avait pas enregistré un important arriéré de copie privée, qui a relevé de 126 millions d'euros ses collectes nationales. En pourcentages, ce sont les plus petits pays en termes de collectes qui ont souffert le plus, l'Albanie, l'Arménie et la Géorgie affichant toutes un recul de plus de 40 % de leurs revenus.

Droits collectés par répertoire, Europe

(millions EUR)

| Répertoire | Droits collectés | Évolution |
|--------------|------------------|-----------|
| Musique | 3 926 | -16,9 % |
| Audiovisuel | 589 | +1,9 % |
| Arts visuels | 188 | +22,8 % |
| Littérature | 119 | +17,9 % |
| Dramatique | 101 | -42,1 % |

Droits collectés par répertoire, Europe centrale et orientale

(millions EUR)

| Répertoire | Droits collectés | Évolution |
|--------------|------------------|-----------|
| Musique | 308 | -13,8 % |
| Audiovisuel | 77 | -0,0 % |
| Dramatique | 11 | -56,5 % |
| Littérature | 6,8 | -0,6 % |
| Arts visuels | 3,2 | +5,1 % |

LES CONFINEMENTS FRAPPENT LE SECTEUR DU LIVE

Le déclin a été favorisé par deux facteurs principaux.

Premièrement, l'étendue des mesures de confinement, déterminante dans l'impact négatif sur les spectacles live et l'utilisation de musique d'ambiance. Cet effet a été particulièrement marqué en Italie et au Royaume-Uni.

Deuxièmement, les régions les plus touchées sont celles où la catégorie direct (live) et ambiance pèse lourd par rapport au numérique, empêchant les pertes de revenus mentionnées ci-dessus d'être compensées par la croissance du numérique.

L'Europe reste de loin la première région en termes de collectes. Cependant, la région a vu sa part des collectes mondiales reculer de 2,5 %. Contrairement à ce qui se passe en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord, le poids important des sources traditionnelles de revenus en Europe, où le numérique génère environ 50 % de moins que la catégorie direct (live) et ambiance, a rendu la région globalement plus vulnérable à l'impact de la COVID-19.

Au total, la catégorie direct (live) et ambiance a reculé de 49,6 %, soit une perte de plus de 986 millions d'euros dans le total régional. Grâce à la hausse des abonnements au câble, le déclin des revenus TV et radio s'est limité à 4,6 %, augmentant dès lors la part relative de cette catégorie. Dans le secteur des arts visuels, la fermeture des salles de vente a entraîné une chute de 18,4 % des collectes liées au droit de suite. Aux Pays-Bas, un arriéré lié à la reprographie a transformé le déclin de 7,0 % en hausse de 3,9 %.

LES REVENUS DU NUMÉRIQUE DÉPASSENT POUR LA PREMIÈRE FOIS LE MILLIARD D'EUROS

Les revenus du secteur numérique en Europe ont augmenté de 14,0 % en 2020, notamment grâce à l'essor du streaming dans tous les répertoires et aux efforts renforcés des sociétés pour optimiser cette source de revenus. Les petits marchés affichent une croissance exponentielle soutenue par de nouveaux accords de licences avec des services en plein essor dans des pays comme la Lettonie, la Slovaquie, la Croatie et la Roumanie.

Dans le répertoire audiovisuel, l'appétit croissant pour la vidéo à la demande par abonnement (SVOD) auprès de services comme Netflix et Amazon a favorisé une hausse de 38,9 % du secteur numérique, qui compense presque l'important déclin des droits d'exécution publique. En Russie, les collectes liées à la copie privée ont augmenté de 18,7 % grâce à la hausse de la demande d'appareils de reproduction pendant la pandémie et à une plus grande efficacité des OGC. Différents arriérés ont contribué à la hausse de 22,8 % des collectes liées aux arts visuels, un répertoire qui progresse pour la première fois depuis trois ans.

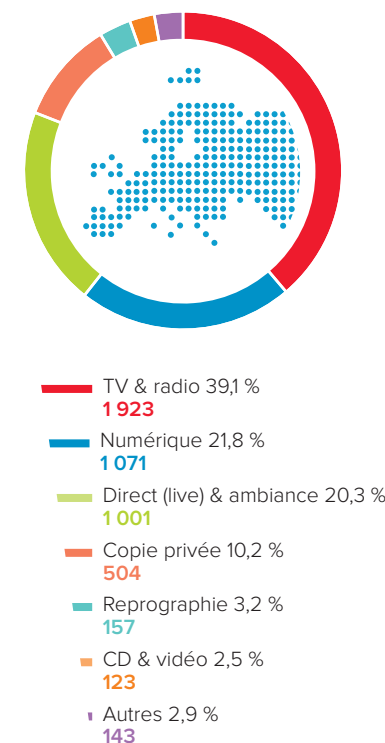
Progression du secteur numérique (millions EUR)

| Pays | Droits collectés | Part dans les collectes nationales |
|-------------|------------------|------------------------------------|
| FRANCE | 337 | 27,9 % |
| ROYAUME-UNI | 267 | 39,6 % |
| ALLEMAGNE | 177 | 21,2 % |
| ITALIE | 48 | 11,6 % |
| SUÈDE | 48 | 39,2 % |

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

| Utilisation | Droits collectés | Évolution |
|---------------------------|------------------|-----------|
| TV & radio | 1 923 | -4,6 % |
| Numérique | 1 071 | +14,0 % |
| Direct (live) & ambiance | 1 001 | -49,6 % |
| Copie privée | 504 | +37,5 % |
| Reprographie | 157 | +43,5 % |
| CD & vidéo | 123 | -22,5 % |
| Droit de suite | 38 | -18,4 % |
| Location/prêt public | 31 | -0,9 % |
| Reproduction | 14 | -7,5 % |
| Synchronisation | 13 | -8,3 % |
| Utilisations pédagogiques | 9,6 | -1,1 % |
| Reproduction mécanique | 2,2 | -20,7 % |
| Publication | 0,01 | +44,5 % |
| Autres | 36 | +1,2 % |

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



RÉGION

CANADA/ ÉTATS-UNIS

2 451 Mio €

-0,3 %



DES COLLECTES STABLES MALGRÉ LA COVID GRÂCE AU NUMÉRIQUE

Une avancée stratégique pour augmenter les licences de musique numérique a aidé les sociétés aux États-Unis à réaliser une croissance exceptionnelle des collectes en 2020, malgré l'impact de la pandémie. Les collectes de la région Canada/États-Unis ont atteint 2,451 milliards d'euros en 2020, soit une baisse de 0,3 % par rapport à 2019. La région se classe au deuxième rang des régions contributrices après l'Europe.

Environ 99,8 % des collectes sont générées par le répertoire musical tandis que les revenus du répertoire audiovisuel sont quasi nuls et que les arts visuels génèrent 5,7 millions d'euros, en baisse de 20,8 % par rapport à 2019.

Les revenus du numérique augmentent de 17,7 % pour atteindre 687 millions d'euros et représentent désormais 28,0 % des collectes régionales contre 23,7 % l'année précédente. Ces dernières années, ASCAP, BMI et SESAC – les trois principales sociétés américaines – ont signé de multiples accords de licences avec les plateformes de streaming audio et vidéo et ont favorisé cette activité en 2020 pour compenser l'impact négatif de la COVID.

Au Canada, la **SOCAN** a déclaré une hausse de **20,4 % de ses revenus liés au numérique** en 2020. Elle a un peu atténué le sévère déclin des droits d'exécution, avec une chute globale des revenus de 4 % pour l'année, en incluant les collectes internationales.

TV ET RADIO + LIVE ET EXÉCUTIONS PUBLIQUES

La grande majorité des revenus de la région viennent toujours des traditionnels droits d'exécution publique pour la musique diffusée à la radio et à la télévision, qui s'élèvent à 1,2 milliard d'euros en 2020. C'est une hausse de 0,3 % par rapport à 2019, malgré une chute des recettes publicitaires à la fin du premier trimestre et au deuxième trimestre 2020. Les revenus TV et radio se sont redressés au second semestre avec le redémarrage de la publicité.

Les droits d'exécution liés aux spectacles live et à la musique d'ambiance ont fait les frais du confinement et de la fermeture des locaux commerciaux et des salles de concert. Les collectes générées par ce secteur ont chuté de 36,3 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 243 millions d'euros.

Les droits de synchronisation et de reproduction affichent aussi une baisse de 32,5 % et 21,8 %, respectivement. Néanmoins, les droits mécaniques liés à la vente de supports physiques (CD et DVD) ont augmenté de 9,4 % et s'élèvent à 311 millions d'euros.

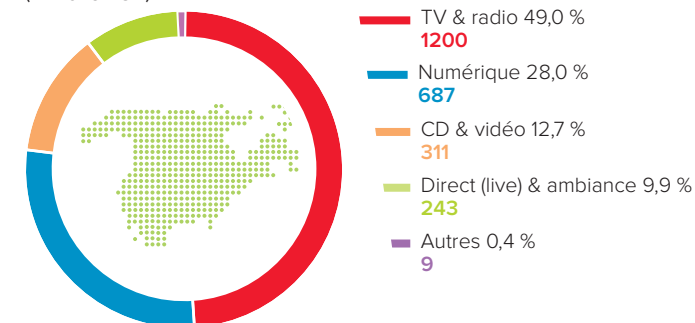
Droits collectés par répertoire (millions EUR)

| Répertoire | Droits collectés | Évolution |
|--------------|------------------|-----------|
| Musique | 2 445 | -0,3 % |
| Arts visuels | 5,7 | -20,8 % |
| Audiovisuel | 0,05 | +45,4 % |

Source des collectes régionales (millions EUR)

| Utilisation | Droits collectés | Évolution |
|--------------------------|------------------|-----------|
| TV & radio | 1 200 | +0,3 % |
| Numérique | 687 | +17,7 % |
| CD & vidéo | 311 | +9,4 % |
| Direct (live) & ambiance | 243 | -36,3 % |
| Reproduction | 5,6 | -21,8 % |
| Synchronisation | 2,8 | -32,5 % |
| Reprographie | 0,1 | +43,4 % |
| Autres | 1,0 | +24,6 % |

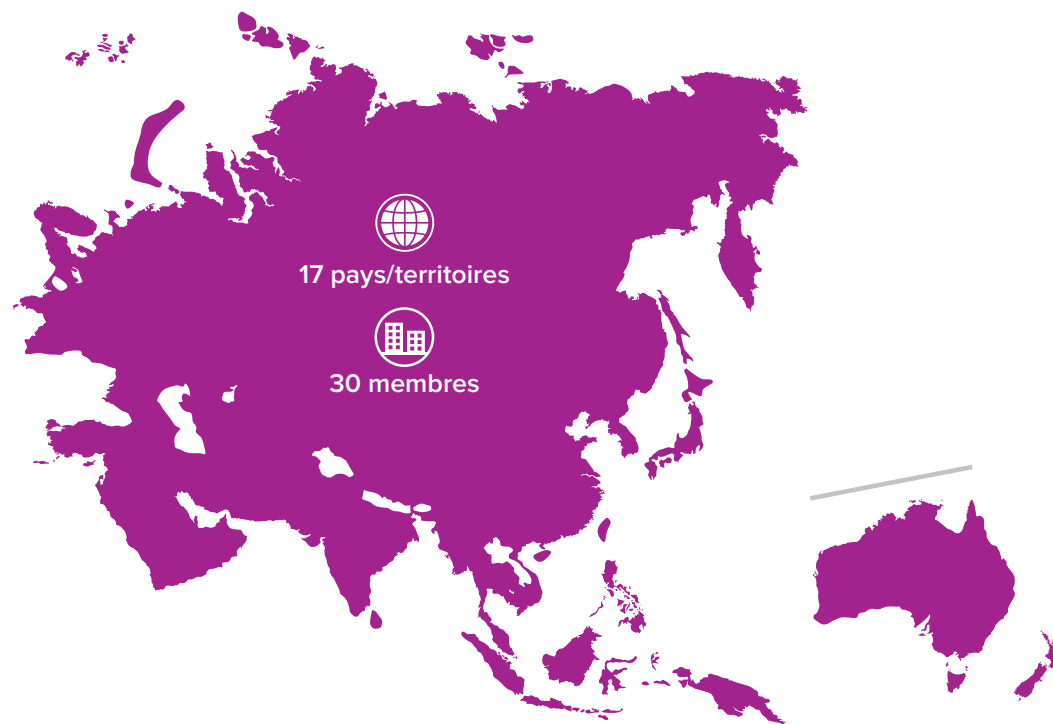
Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



RÉGION

ASIE-PACIFIQUE

1 506 Mio €
-4,0 %



LA PANDÉMIE MET FIN À DES ANNÉES DE CROISSANCE MALGRÉ UN SECTEUR NUMÉRIQUE VIGOUREUX

Les collectes de la région Asie-Pacifique ont baissé de **4,0 % en 2020**, mettant fin à la croissance constante des 5 dernières années. La région a été moins touchée que les autres par l'impact de la pandémie, principalement grâce à la part plus élevée du numérique dans le total des collectes et à sa moins grande dépendance envers les revenus du secteur live et exécutions publiques.

Environ **90 % des collectes régionales viennent de trois pays**. Le Japon enregistre un déclin de 4,9 % et l'Australasie de 5,9 %, tandis que la Corée du Sud – où le numérique occupe 45,3 % de part de marché – a vu ses collectes augmenter de 9,2 %. Singapour, en revanche, affiche une forte chute, avec des collectes réduites de plus de moitié, en partie à cause de retards de paiement des droits suite à un litige avec un télédiffuseur toujours en instance devant le tribunal du droit d'auteur.

Top 3 des territoires contributeurs (millions EUR)

| Pays/territoire | Droits collectés | Évolution |
|-----------------|------------------|-----------|
| JAPON | 842 | -4,9 % |
| AUSTRALASIE | 325 | -5,9 % |
| CORÉE DU SUD | 180 | +9,2 % |

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

| Répertoire | Droits collectés | Évolution |
|--------------|------------------|-----------|
| Musique | 1 417 | -3,7 % |
| Littérature | 85 | -7,4 % |
| Arts visuels | 4,1 | -15,7 % |
| Audiovisuel | 0,2 | +370 % |

HAUSSE DE 18 % DU SECTEUR NUMÉRIQUE

Les revenus du numérique ont progressé de **18,0 % et représentent désormais 37,1 % des collectes régionales**, devenant la première source de revenus de la région. Au Japon, le développement de la transmission interactive a contribué à la hausse de 21,8 % du secteur numérique. En Corée, les collectes liées au numérique ont augmenté de 23,3 %, notamment grâce à l'essor du streaming. Les plus petits marchés sont particulièrement performants dans

ce domaine : la Thaïlande a plus que doublé ses revenus du numérique et l'Indonésie affiche une croissance de 50 %.

Grâce au poids important du numérique par rapport à la catégorie direct (live) et ambiance, quand les restrictions sanitaires ont déplacé la demande des événements live vers la consommation en ligne à domicile, les sociétés de la région ont pu rapidement s'adapter et augmenter les sources de revenus du numérique déjà existantes.

La catégorie direct (live) et ambiance affiche un déclin de 27,2 % et ne représente plus que 15,9 % des collectes régionales. Ce déclin est près de moitié moindre que celui observé en Europe. En Malaisie, les revenus ont été réduits de près des deux tiers après que le gouvernement a annoncé un strict contrôle des déplacements et l'interdiction des voyages internationaux, qui ont sévèrement frappé le tourisme et l'hôtellerie-restauration. Seule la Chine rapporte une croissance dans cette catégorie, avec une hausse des collectes de 34,6 % grâce à l'assouplissement du confinement au second semestre 2020 et au recouvrement, par la MCSC, d'un important arriéré auprès des bars-karaokés.

RÉSILIENCE DE CERTAINS MARCHÉS

En Australie, les collectes liées aux arts visuels ont augmenté, notamment grâce à un confinement moins strict et à la capacité des sociétés à déplacer leurs activités vers l'environnement en ligne. Le marché des salles de vente a fini l'année à un niveau similaire à celui de 2019 et les collectes liées aux arts visuels affichent une hausse de 9,6 %.

En Inde, les collectes ont profité de la hausse de 55,7 % des revenus TV et radio grâce à un versement important pour un règlement juridique passé qui courait jusqu'en mars 2020. De nouveaux accords ont également été signés avec Facebook, Alt Digital et Hungama Music, la première plateforme de streaming indienne à obtenir une licence d'IPRS pour l'utilisation des œuvres indiennes. Les droits mécaniques liés à l'utilisation de musique dans les CD et supports vidéo ont reculé de 9,9 % dans l'ensemble de la région mais augmenté de 40,6 % en Corée grâce au succès remarquable de la K-pop. KOMCA, la société locale, a déclaré le plus haut niveau de collectes de son histoire pour ce type de revenus.

Progression du secteur numérique (millions EUR)

| Pays | Droits collectés | Part dans les collectes nationales |
|--------------|------------------|------------------------------------|
| JAPON | 269 | 32,0 % |
| AUSTRALASIE | 124 | 38,3 % |
| CORÉE DU SUD | 82 | 45,3 % |
| CHINE | 27 | 55,8 % |
| HONG KONG | 21 | 64,1 % |

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

| Répertoire | Droits collectés | Évolution |
|---------------------------|------------------|-----------|
| Numérique | 559 | +18,0 % |
| TV & radio | 387 | -4,7 % |
| Direct & ambiance | 239 | -27,2 % |
| CD & vidéo | 185 | -9,9 % |
| Reprographie | 81 | -8,3 % |
| Location/prêt public | 7,6 | -28,7 % |
| Utilisations pédagogiques | 6,0 | +17,9 % |
| Publication | 5,6 | -12,3 % |
| Synchronisation | 4,2 | +0,2 % |
| Reproduction | 1,2 | -45,4 % |
| Droit de suite | 0,6 | +12,8 % |
| Copie privée | 0,03 | -34,0 % |
| Autres | 30,2 | -20,3 % |

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



| | |
|----------------------------|------------|
| — Numérique 37,1 % | 559 |
| — TV & radio 25,7 % | 387 |
| — Direct & ambiance 15,9 % | 239 |
| — CD & vidéo 12,3 % | 185 |
| — Reprographie 5,4 % | 81 |
| — Autres 3,7 % | 55 |

RÉGION

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

378 Mio €

-25,4 %



L'ESSOR IMPORTANT DU NUMÉRIQUE NE CONTREBALANCE PAS L'IMPACT DE LA PANDÉMIE

Les collectes de la région Amérique latine et Caraïbes ont baissé de 25,4 % pour atteindre 378 millions d'euros en 2020. Les catégories direct (live) et ambiance (-52,8 %) et télé- et radiodiffusion (-25,2 %) ont sévèrement souffert des restrictions sanitaires. Le numérique a compensé une partie des pertes avec une hausse de 33 % et quasiment doublé sa part dans les collectes régionales. Il représente désormais 30,6 % du marché, notamment grâce à de nouveaux accords de licences conclus ou en cours de négociation avec Netflix, Google, Disney, YouTube, etc. Tous les répertoires sont en déclin mais le répertoire dramatique affiche la plus grosse chute en pourcentages (-82,5 %).

Top 3 des territoires contributeurs (millions EUR)

| Pays | Droits collectés | Évolution |
|-----------|------------------|-----------|
| BRÉSIL | 132 | -28,7 % |
| MEXIQUE | 89 | +2,8 % |
| ARGENTINE | 84 | -29,0 % |

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

| Répertoire | Droits collectés | Évolution |
|--------------|------------------|-----------|
| Musique | 341 | -24,3 % |
| Audiovisuel | 35 | -24,4 % |
| Dramatique | 1,7 | -82,5 % |
| Arts visuels | 0,3 | -17,1 % |

LES REVENUS DU LIVE S'EFFONDRENT DANS TOUTE LA RÉGION

Le Brésil, l'Argentine et le Mexique génèrent 80 % des collectes régionales. L'analyse des différents marchés nationaux – en monnaie locale pour éviter les effets de change – montre que la pandémie a eu un impact contrasté. Le Mexique déplore une chute vertigineuse de deux tiers de ses revenus direct (live) et ambiance et une diminution de 19,3 % de la catégorie TV et radio. Mais comme près des trois quarts de ses revenus proviennent du secteur numérique, en hausse de 65,2 %, ses collectes ont augmenté de 16,2 % et les sociétés tablent sur une hausse encore plus élevée en 2021. De plus, la société

SACM intensifie sa campagne pour une réforme de la loi sur le droit d'auteur et l'instauration d'une rémunération pour copie privée au Mexique.

En Argentine, la société musicale locale, la SADAIC, a déclaré une chute de 89 % des revenus de la musique d'ambiance, qui représente pas moins de 45 % des collectes totales. Les revenus du numérique ont augmenté de 40,0 % et ceux de la télé- et radiodiffusion de 27,4 % malgré le gel des tarifs d'abonnement au câble. Les collectes totales sont en hausse de 16,3 %, mais cette petite progression est sapée par un taux d'inflation annuel supérieur à 40 %.

Le déclin du secteur live a également durement frappé le reste de la région. La Colombie, le Pérou et le Paraguay affichent un recul des revenus en monnaie locale de la catégorie direct (live) et ambiance de 55,8 %, 73,8 % et 81,8 % respectivement.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LE BRÉSIL AUGMENTE DE DEUX TIERS LES COLLECTES DU SECTEUR NUMÉRIQUE

Au Brésil, les revenus du numérique ont progressé de 68,5 % en 2020 et représentent plus d'un quart des collectes. Cette part devrait encore augmenter grâce aux nouveaux accords signés ou en voie de l'être avec les services de SVOD et les médias sociaux. Malgré cela, les collectes nationales ont reculé de 8,5 %. La catégorie direct (live) et ambiance a perdu un tiers de ses revenus dans ce pays. Les revenus TV et radio, qui représentent plus de la moitié des collectes, ont chuté de 4,8 %, avec un impact significatif sur le total.

LE RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL PROFITE DES DROITS RÉCEMMENT INSTAURÉS EN COLOMBIE

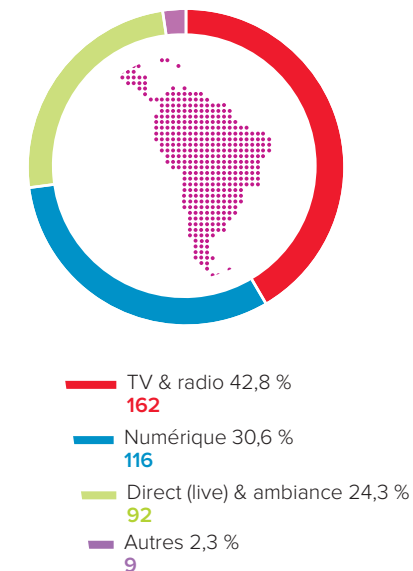
En Colombie, les collectes ont reculé de 23,1 % bien que les revenus du numérique progressent et dépassent le quart des collectes nationales. Le répertoire audiovisuel enregistre également une forte croissance, notamment grâce à la nouvelle législation qui a permis de quasiment tripler les revenus TV et radio pour ce répertoire. Au

Chili, les collectes TV et radio ont diminué de 24,4 % et les revenus direct (live) et ambiance de 65,2 % mais le secteur numérique a progressé de 55,9 % et doublé sa part dans les collectes nationales. Les revenus du numérique ont également augmenté de 66 % au Pérou et plus que doublé en Uruguay, mais sans réussir à compenser le déclin des autres secteurs.

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

| Utilisation | Droits collectés | Évolution |
|--------------------------|------------------|-----------|
| TV & radio | 162 | -25,2 % |
| Numérique | 116 | +36,4 % |
| Direct (live) & ambiance | 92 | -52,8 % |
| Synchronisation | 6,7 | -18,2 % |
| Copie privée | 1,1 | -33,8 % |
| CD & vidéo | 0,5 | -48,9 % |
| Reproduction | 0,3 | -17,2 % |
| Droit de suite | 0,03 | -8,9 % |
| Publication | 0,01 | -57,0 % |
| Autres | 0,1 | -58,6 % |

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



RÉGION

AFRIQUE

64 Mio €
-20,1 %



CROISSANCE DU NUMÉRIQUE MALGRÉ UNE CHUTE DES COLLECTES DE 20 %

Les collectes des sociétés membres de la CISAC en Afrique ont diminué de 20,1 % en 2020 pour atteindre 63,9 millions d'euros avec un déclin dans tous les répertoires. Les plus fortes pertes sont à déplorer dans les catégories direct (live) et ambiance (-28,3 %) et TV et radio (-6,3 %).

L'Afrique du Sud reste le premier pays contributeur de la région avec 57,0 % des collectes régionales tandis que l'Algérie, le Maroc et la Côte d'Ivoire réunis génèrent 27,7 % du total. L'Algérie a déclaré une chute sévère de ses collectes (-62,4 %).

Top 3 des territoires contributeurs (millions EUR)

| Pays | Droits collectés | Évolution |
|----------------|------------------|-----------|
| AFRIQUE DU SUD | 36 | -4,8 % |
| MAROC | 7,4 | +16,9 % |
| ALGÉRIE | 6,1 | -62,4 % |

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

| Répertoire | Droits collectés | Évolution |
|--------------|------------------|-----------|
| Musique | 59 | -18,7 % |
| Littérature | 2,8 | -30,5 % |
| Audiovisuel | 1,3 | -21,8 % |
| Dramatique | 0,4 | -67,7 % |
| Arts visuels | 0,01 | -48,6 % |

LES REVENUS DU NUMÉRIQUE PROGRESSENT

À l'échelle régionale, les collectes liées au secteur numérique et multimédia ont baissé de 35,3 % à cause du déclin marqué des droits collectés pour les sonneries de téléphone en Algérie. Mais le reste du continent affiche une hausse de 15,3 %. En Afrique du Sud, la hausse de 39,9 % du secteur numérique, associée à l'augmentation de 13,6 % des droits de télé- et radiodiffusion, ont fait monter les collectes totales de 10,5 % pour atteindre le niveau record de 683 millions de rands. La société locale, la CAPASSO, a négocié activement de nouveaux accords pour les droits mécaniques en ligne mais aussi des accords de représentation avec les sociétés des pays voisins comme la COSBOTS au Botswana.

La région enregistre un certain nombre d'autres succès plus modestes dans le secteur numérique tels qu'une multiplication par dix de ces revenus au Malawi et une hausse de près de 25 % au Kenya et en Guinée.

La rémunération pour copie privée recule de 16,0 % dans l'ensemble de la région, principalement à cause de son déclin en Algérie. La copie privée est une source de revenus importante et largement sous-exploitée pour les

créateurs de la région, où neuf pays seulement collectent et répartissent effectivement cette rémunération.

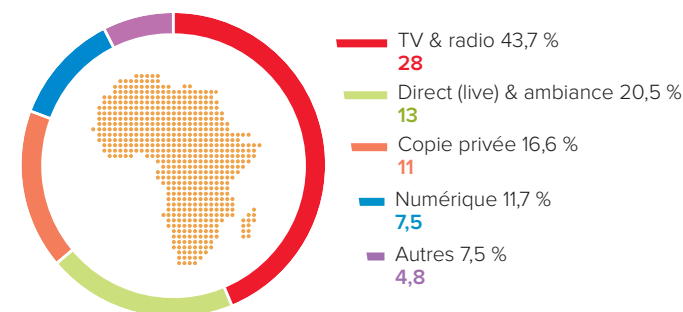
Le Malawi enregistre une hausse de 33,1 % de ces revenus en 2020 suite à un changement de législation en 2019.

LE DÉCLIN DES REVENUS DIRECT (LIVE) ET AMBIANCE MENACE LES PLUS PETITES SOCIÉTÉS

Le secteur live et exécutions publiques connaît une baisse de 28,3 % dans la région. Dans un grand nombre de plus petits pays contributeurs, l'impact de la pandémie sur ce secteur a mis en jeu la survie des sociétés. Les revenus ont chuté de 80,0 % à Madagascar et de plus de 70 % à l'Île Maurice, au Cameroun et au Cap-Vert.

Les sociétés ont redoublé d'effort pour soutenir leurs membres pendant la pandémie. Au Nigéria, COSON a versé des millions de nairas d'aides à ses membres. Les OGC du Sénégal et du Burkina Faso ont géré des fonds spéciaux d'aides COVID. Au Botswana, le fonds socioculturel de la COSBOTS a permis de distribuer 1 million de pulas. À l'Île Maurice, la société locale a apporté une aide financière individuelle à ses membres en avril et mai 2020.

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)





par **David Sidebottom**,
Principal Analyst, Entertainment, Futuresource

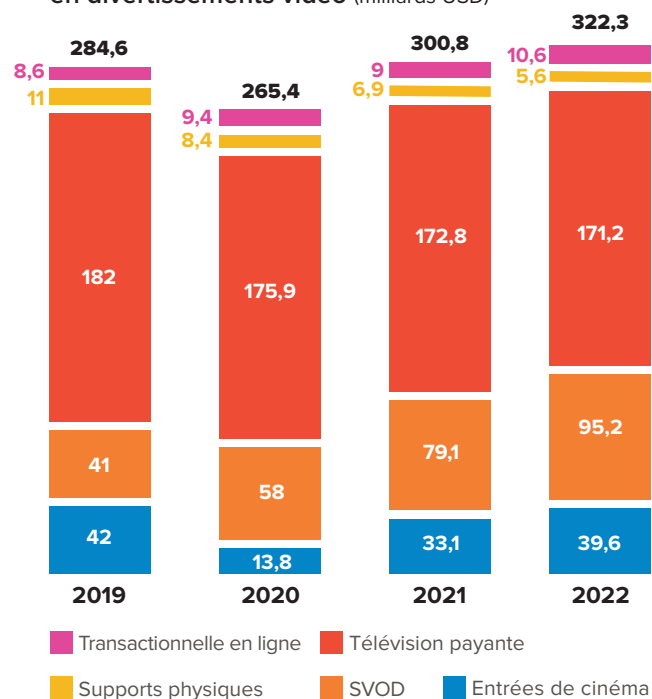
TÉLÉDIFFUSION ET COVID-19 : LES GAGNANTS ET LES PERDANTS

2020 a peut-être été l'année la plus mouvementée de l'histoire du secteur TV et vidéo mais la relance gagne en vigueur en 2021 et devrait se poursuivre en 2022.

La COVID-19 a eu un impact très variable sur les recettes du secteur – certains segments comme la vidéo transactionnelle en ligne et la vidéo à la demande par abonnement (SVOD) ont littéralement explosé en 2020, tandis que d'autres, comme la publicité télévisée et les entrées de cinéma, ont sévèrement décliné.

Dans l'ensemble, même si la pandémie maintient un certain degré d'incertitude en 2021, les comportements et les pratiques du secteur se sont normalisés et la relance est bien engagée. On estime que les dépenses totales des consommateurs pour les contenus vidéo de divertissement devraient augmenter de 13 % en 2021 et dépasser les 300 milliards de dollars après le déclin de 7 % de 2020. C'est un meilleur résultat que ce que l'on pouvait craindre au départ. Une hausse supplémentaire de 7 % des dépenses totales des consommateurs pour les divertissements vidéo est attendue en 2022 et devrait les porter à un niveau record.

Dépenses mondiales des consommateurs en divertissements vidéo (milliards USD)



Source: Futuresource Consulting, TV & Video Insights Service.

Accélération des tendances existantes

La pandémie a en outre renforcé certaines innovations structurelles et technologiques à long terme comme le raccourcissement de la fenêtre de sortie en salle des films, de nouveaux modèles de distribution et le recours de plus en plus fréquent à des solutions publicitaires ciblées et personnalisées. Toutes ces tendances gagnent du terrain en 2021. Ces innovations seront essentielles pour diversifier les sources de revenus des sociétés et devraient en particulier accélérer le passage des sources traditionnelles au numérique.

Malgré ces tendances encourageantes, les restrictions sanitaires ont grandement perturbé le secteur en 2021. Le calendrier de sortie des films a été retardé par la fermeture prolongée des cinémas dans de nombreux pays pendant la plus grande partie du premier semestre 2021 – le rythme de sortie en salle ne devrait pas revenir à la normale avant le 4^e trimestre 2021. Sans oublier que l'arrêt de la production de contenus au plus fort de la pandémie en 2020 a affecté la disponibilité des nouveaux films et des programmes télévisés en 2021, avec des répercussions probables jusqu'en 2022.

Streaming vidéo : le grand gagnant

La pandémie a à la fois renforcé les habitudes de streaming existantes et contribué à l'étendre à un public plus large. Alors que l'engouement pour les différents types de contenus de streaming était déjà fort avant la pandémie – que ce soit pour la SVOD, l'AVOD (vidéo gratuite avec publicité), les offres premiums ou les contenus générés par les utilisateurs (CGU) – le mot d'ordre « je reste à la maison » a amené la consommation de streaming et les revenus qu'il génère à un tout autre niveau.

2020 est, de loin, l'année de tous les records pour le nombre net de nouveaux abonnés aux services de SVOD, alors qu'une combinaison de nouveaux services comme Disney+ et de leaders du marché déjà bien établis comme Netflix et Amazon Prime Video stimulent la croissance. Le nombre total d'abonnements à la SVOD dans le monde a atteint 1,2 milliard fin 2020, soit 300 millions de plus que fin 2019.

Une croissance appelée à ralentir

Le ralentissement du marché de la SVOD est inévitable en 2021, car de nombreux nouveaux clients de 2020 ont en fait avancé leur décision de s'abonner. Mais s'il y aura au moins 80 millions de nouveaux abonnés nets en moins en 2021, les dépenses des consommateurs pour la SVOD devraient encore augmenter substantiellement, d'environ 36 %, pour atteindre les 79 milliards de dollars pour l'année.

Les analyses montrent que la consommation des médias traditionnels et les nouveaux modèles de streaming peuvent tout à fait coexister. L'enquête de Futuresource « Living With Digital » de fin 2020 suggère que, dans certains pays, la moitié environ des vidéos sont visionnées dans un contexte de streaming ou de téléchargement. Cela dit, dans de nombreux pays, la consommation de DVD a aussi augmenté au 2^d semestre 2020, même si elle part d'un niveau bas. C'est la preuve que la tendance à la fragmentation de la consommation de vidéos entre différentes plateformes, modèles économiques et services se poursuit.

“Les dépenses des consommateurs pour les abonnements musicaux poursuivent leur envolée (...) malgré un ralentissement attendu à +19 % en 2022”

Les dépenses des consommateurs pour les abonnements musicaux poursuivent leur envolée, avec une hausse de 24 % prévue en 2021, pour atteindre 27,5 milliards de dollars. Elle suit une augmentation du même ordre en 2020, mais devrait ralentir à +19 % en 2022.

La publicité télévisée vacille et annonce une nouvelle ère

La publicité a été lourdement impactée au début de la pandémie. La publicité télévisée en particulier a été durement touchée, mais elle devrait se remettre et connaître une croissance de 10 % environ pour la période 2021-2022. Cette reprise reflète une nouvelle orientation stratégique de la part des annonceurs et des télédiffuseurs vers la publicité ciblée et personnalisée, ce qu'on appelle l'« addressable TV » ou publicité segmentée. Les investissements dans ce type de publicité contribueront à stabiliser globalement les recettes publicitaires à l'avenir et garantiront leur importance à long terme.

La vidéo à la demande financée par la publicité (AVOD)

Les services d'AVOD ont également gagné en popularité en 2020 et 2021. TikTok s'est solidement établi aux côtés de YouTube parmi les leaders des services de contenus générés par les utilisateurs (CGU). Avec environ 1 milliard d'utilisateurs, l'enquête de Futuresource « Living With Digital » de juillet 2021 laisse penser que jusqu'à 30 % des internautes adultes en Europe et en Amérique du

Nord sont des utilisateurs mensuels actifs de TikTok. YouTube maintient toutefois aussi ses performances exceptionnelles malgré la concurrence accrue. Les recettes publicitaires mondiales de YouTube ont augmenté de plus de 30 % en 2020, pour atteindre près de 20 milliards de dollars, et la dynamique devrait se poursuivre en 2021 et au-delà.

La nouvelle vague de l'AVOD, avec des services de streaming de type « FAST » (Free Ad-Supported Television ou télévision gratuite financée par la publicité) comme PlutoTV, Xumo, Tubi et The Roku Channel, s'est confirmée pendant la pandémie, surtout aux États-Unis, et concurrence à son tour les autres modes de consommation pour accaparer le temps des téléspectateurs.

Les opportunités abondent à mesure que la vie reprend son cours normal

Alors que la « nouvelle normalité » se met en place, les grands vainqueurs sont les consommateurs. L'offre de contenus et les manières d'y accéder n'ont jamais été aussi vastes. L'élargissement des canaux de distribution offre aux créateurs de contenus et aux titulaires de droits plus de possibilités d'atteindre leur public et de monétiser leur travail de multiples façons. Les perspectives sous-jacentes du secteur sont positives et les consommateurs devraient dépenser encore plus pour les contenus créatifs ces prochaines années. ■

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

POUR TOUS LES RÉPERTOIRES



SOMMES COLLECTÉES TOUS RÉPERTOIRES CONFONDUS EN MILLIONS EUR

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | COLLECTES | ÉVOLUTION | PART MONDIALE |
|------|----------------------|-----------|-----------|---------------|
| 1 | ÉTATS-UNIS | 2 215 | +0,6 % | 23,8 % |
| 2 | FRANCE | 1 207 | -10,9 % | 12,9 % |
| 3 | JAPON | 842 | -4,9 % | 9,0 % |
| 4 | ALLEMAGNE | 834 | -3,9 % | 9,0 % |
| 5 | ROYAUME-UNI | 674 | -18,0 % | 7,2 % |
| 6 | ITALIE | 417 | -31,2 % | 4,5 % |
| 7 | AUSTRALIE | 325 | -5,9 % | 3,5 % |
| 8 | PAYS-BAS | 242 | +3,9 % | 2,6 % |
| 9 | CANADA | 236 | -8,3 % | 2,5 % |
| 10 | ESPAGNE | 207 | -20,6 % | 2,2 % |
| 11 | SUISSE | 198 | -11,2 % | 2,1 % |
| 12 | CORÉE DU SUD | 180 | +9,2 % | 1,9 % |
| 13 | DANEMARK | 133 | -9,2 % | 1,4 % |
| 14 | BRÉSIL | 132 | -28,7 % | 1,4 % |
| 15 | SUÈDE | 121 | -17,7 % | 1,3 % |
| 16 | POLOGNE | 116 | -0,8 % | 1,2 % |
| 17 | BELGIQUE | 106 | -24,5 % | 1,1 % |
| 18 | FINLANDE | 105 | -4,5 % | 1,1 % |
| 19 | AUTRICHE | 98 | -19,7 % | 1,1 % |
| 20 | MEXIQUE | 89 | +2,8 % | 1,0 % |
| 21 | ARGENTINE | 84 | -29,0 % | 0,9 % |
| 22 | FÉDÉRATION DE RUSSIE | 77 | -23,5 % | 0,8 % |
| 23 | NORVÈGE | 55 | -23,3 % | 0,6 % |
| 24 | CHINE | 48 | -0,1 % | 0,5 % |
| 25 | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 43 | -13,8 % | 0,5 % |

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | COLLECTES | ÉVOLUTION | PART MONDIALE |
|------|------------------------|-----------|-----------|---------------|
| 26 | ISRAËL | 42 | -15,8 % | 0,5 % |
| 27 | PORTUGAL | 41 | -23,6 % | 0,4 % |
| 28 | AFRIQUE DU SUD | 36 | -4,8 % | 0,4 % |
| 29 | HONGRIE | 35 | -26,7 % | 0,4 % |
| 30 | HONG KONG | 34 | -12,7 % | 0,4 % |
| 31 | ROUMANIE | 28 | -7,0 % | 0,3 % |
| 32 | COLOMBIE | 21 | -33,1 % | 0,2 % |
| 33 | INDE | 20 | +2,2 % | 0,2 % |
| 34 | CHILI | 20 | -33,6 % | 0,2 % |
| 35 | IRLANDE | 17 | -42,6 % | 0,2 % |
| 36 | CROATIE | 16 | -16,6 % | 0,2 % |
| 37 | TURQUIE | 16 | -21,5 % | 0,2 % |
| 38 | SLOVÉNIE | 15 | -12,1 % | 0,2 % |
| 39 | TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS | 14 | -12,2 % | 0,2 % |
| 40 | SLOVAQUIE | 13 | -13,6 % | 0,1 % |
| 41 | SERBIE | 13 | -26,8 % | 0,1 % |
| 42 | PÉROU | 12 | -41,1 % | 0,1 % |
| 43 | GRÈCE | 11 | -2,3 % | 0,1 % |
| 44 | MALAISIE | 9,9 | -10,8 % | 0,1 % |
| 45 | SINGAPOUR | 7,6 | -54,7 % | 0,1 % |
| 46 | THAÏLANDE | 7,5 | +34,7 % | 0,1 % |
| 47 | MAROC | 7,4 | +16,9 % | 0,1 % |
| 48 | LETTONIE | 7,0 | +3,0 % | 0,1 % |
| 49 | LITUANIE | 6,4 | -16,4 % | 0,1 % |
| 50 | ALGÉRIE | 6,1 | -62,4 % | 0,1 % |



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

MUSIQUE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | COLLECTES | ÉVOLUTION | PART MONDIALE |
|------|----------------------|-----------|-----------|---------------|
| 1 | ÉTATS-UNIS | 2 209 | +0,7 % | 27,0 % |
| 2 | FRANCE | 902 | -12,8 % | 11,0 % |
| 3 | JAPON | 842 | -4,8 % | 10,3 % |
| 4 | ALLEMAGNE | 736 | -9,8 % | 9,0 % |
| 5 | ROYAUME-UNI | 611 | -18,8 % | 7,5 % |
| 6 | ITALIE | 309 | -35,1 % | 3,8 % |
| 7 | AUSTRALIE | 242 | -5,2 % | 3,0 % |
| 8 | CANADA | 235 | -8,3 % | 2,9 % |
| 9 | PAYS-BAS | 184 | -7,8 % | 2,2 % |
| 10 | CORÉE DU SUD | 173 | +9,4 % | 2,1 % |
| 11 | ESPAGNE | 157 | -22,2 % | 1,9 % |
| 12 | BRÉSIL | 132 | -28,6 % | 1,6 % |
| 13 | DANEMARK | 125 | -9,9 % | 1,5 % |
| 14 | SUISSE | 119 | -7,7 % | 1,4 % |
| 15 | SUÈDE | 109 | -20,6 % | 1,3 % |
| 16 | POLOGNE | 86 | -1,9 % | 1,1 % |
| 17 | MEXIQUE | 84 | +4,1 % | 1,0 % |
| 18 | BELGIQUE | 82 | -27,8 % | 1,0 % |
| 19 | AUTRICHE | 69 | -24,8 % | 0,8 % |
| 20 | FINLANDE | 63 | -5,3 % | 0,8 % |
| 21 | ARGENTINE | 54 | -22,5 % | 0,7 % |
| 22 | NORVÈGE | 53 | -24,1 % | 0,6 % |
| 23 | CHINE | 48 | -0,1 % | 0,6 % |
| 24 | FÉDÉRATION DE RUSSIE | 44 | -27,3 % | 0,5 % |
| 25 | PORTUGAL | 34 | -26,6 % | 0,4 % |

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | COLLECTES | ÉVOLUTION | PART MONDIALE |
|------|-----------------------|-----------|-----------|---------------|
| 26 | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 34 | -15,0 % | 0,4 % |
| 27 | ISRAËL | 34 | -15,3 % | 0,4 % |
| 28 | AFRIQUE DU SUD | 34 | -2,8 % | 0,4 % |
| 29 | HONG KONG | 34 | -12,7 % | 0,4 % |
| 30 | HONGRIE | 31 | -28,4 % | 0,4 % |
| 31 | ROUMANIE | 22 | -8,9 % | 0,3 % |
| 32 | INDE | 20 | +2,2 % | 0,2 % |
| 33 | CHILI | 19 | -33,0 % | 0,2 % |
| 34 | COLOMBIE | 19 | -36,8 % | 0,2 % |
| 35 | IRLANDE | 17 | -42,6 % | 0,2 % |
| 36 | TURQUIE | 16 | -21,5 % | 0,2 % |
| 37 | CROATIE | 15 | -17,5 % | 0,2 % |
| 38 | TAÏWAN, TAPEI CHINOIS | 14 | -12,2 % | 0,2 % |
| 39 | SERBIE | 12 | -27,5 % | 0,2 % |
| 40 | PÉROU | 12 | -41,0 % | 0,1 % |
| 41 | MALAISIE | 9,9 | -10,8 % | 0,1 % |
| 42 | SLOVAQUIE | 9,2 | -5,7 % | 0,1 % |
| 43 | SLOVÉNIE | 9,1 | -20,9 % | 0,1 % |
| 44 | SINGAPOUR | 7,6 | -54,7 % | 0,1 % |
| 45 | THAÏLANDE | 7,5 | +34,7 % | 0,1 % |
| 46 | MAROC | 7,3 | +16,8 % | 0,1 % |
| 47 | GRÈCE | 6,6 | -5,9 % | 0,1 % |
| 48 | ALGÉRIE | 6,1 | -59,6 % | 0,1 % |
| 49 | VIETNAM | 5,5 | +8,8 % | 0,1 % |
| 50 | LITUANIE | 5,2 | -15,3 % | 0,1 % |



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

AUDIOVISUEL

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | COLLECTES | ÉVOLUTION | PART MONDIALE |
|------|----------------------|-----------|-----------|---------------|
| 1 | FRANCE | 234 | +2,5 % | 37,3 % |
| 2 | SUISSE | 52 | -22,7 % | 8,3 % |
| 3 | ITALIE | 51 | -1,6 % | 8,1 % |
| 4 | ALLEMAGNE | 49 | +152 % | 7,8 % |
| 5 | ESPAGNE | 39 | -6,4 % | 6,2 % |
| 6 | ARGENTINE | 28 | -28,8 % | 4,6 % |
| 7 | POLOGNE | 26 | +11,2 % | 4,2 % |
| 8 | FÉDÉRATION DE RUSSIE | 26 | +18,7 % | 4,2 % |
| 9 | PAYS-BAS | 17 | -3,3 % | 2,7 % |
| 10 | FINLANDE | 15 | -20,4 % | 2,4 % |
| 11 | AUTRICHE | 14 | -16,8 % | 2,2 % |
| 12 | ROYAUME-UNI | 14 | -4,5 % | 2,2 % |
| 13 | BELGIQUE | 13 | -10,8 % | 2,0 % |
| 14 | ISRAËL | 8,0 | -15,8 % | 1,3 % |
| 15 | ROUMANIE | 6,2 | +0,2 % | 1,0 % |
| 16 | MEXIQUE | 5,1 | -13,4 % | 0,8 % |
| 17 | SLOVÉNIE | 5,1 | +9,2 % | 0,8 % |
| 18 | GRÈCE | 4,6 | +6,8 % | 0,7 % |
| 19 | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 4,4 | -23,6 % | 0,7 % |
| 20 | PORTUGAL | 2,7 | +26,6 % | 0,4 % |



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DRAMATIQUE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | COLLECTES | ÉVOLUTION | PART MONDIALE |
|------|----------------------|-----------|-----------|---------------|
| 1 | ITALIE | 42 | -31,2 % | 41,0 % |
| 2 | FRANCE | 28 | -51,8 % | 27,4 % |
| 3 | SUISSE | 8,8 | -14,6 % | 8,5 % |
| 4 | FÉDÉRATION DE RUSSIE | 6,6 | -62,8 % | 6,3 % |
| 5 | ESPAGNE | 5,8 | -48,5 % | 5,6 % |
| 6 | BELGIQUE | 3,4 | -38,6 % | 3,3 % |
| 7 | POLOGNE | 3,1 | -38,7 % | 3,0 % |
| 8 | ARGENTINE | 1,1 | -86,4 % | 1,0 % |
| 9 | PORTUGAL | 1,0 | -40,6 % | 0,9 % |
| 10 | LUXEMBOURG | 0,6 | +3,3 % | 0,6 % |
| 11 | URUGUAY | 0,4 | -55,4 % | 0,4 % |
| 12 | LITUANIE | 0,3 | -39,1 % | 0,3 % |
| 13 | BÉLARUS | 0,2 | -55,5 % | 0,2 % |
| 14 | GRÈCE | 0,2 | -42,0 % | 0,2 % |
| 15 | LETONIE | 0,2 | -37,5 % | 0,2 % |
| 16 | AFRIQUE DU SUD | 0,1 | -45,7 % | 0,1 % |
| 17 | BURKINA FASO | 0,1 | -4,5 % | 0,1 % |
| 18 | ESTONIE | 0,1 | -30,9 % | 0,1 % |
| 19 | CHILI | 0,1 | -73,3 % | 0,1 % |
| 20 | SLOVAQUIE | 0,1 | -65,2 % | 0,1 % |



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

ARTS VISUELS

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | COLLECTES | ÉVOLUTION | PART MONDIALE |
|------|--------------------|-----------|-----------|---------------|
| 1 | ALLEMAGNE | 50 | +53,5 % | 25,3 % |
| 2 | FRANCE | 43 | +27,6 % | 21,5 % |
| 3 | ROYAUME-UNI | 19 | -20,7 % | 9,8 % |
| 4 | PAYS-BAS | 18 | +116 % | 9,1 % |
| 5 | SUÈDE | 12 | +24,4 % | 6,1 % |
| 6 | ITALIE | 8,6 | -11,2 % | 4,3 % |
| 7 | DANEMARK | 8,3 | +3,0 % | 4,2 % |
| 8 | BELGIQUE | 6,5 | +14,0 % | 3,3 % |
| 9 | FINLANDE | 6,3 | +24,4 % | 3,2 % |
| 10 | ÉTATS-UNIS | 5,4 | -21,9 % | 2,7 % |
| 11 | ESPAGNE | 5,1 | -14,2 % | 2,6 % |
| 12 | AUTRICHE | 4,4 | +19,2 % | 2,2 % |
| 13 | CORÉE DU SUD | 2,6 | -2,6 % | 1,3 % |
| 14 | NORVÈGE | 1,5 | +15,0 % | 0,8 % |
| 15 | AUSTRALIE | 1,5 | +9,6 % | 0,8 % |
| 16 | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 1,5 | +13,9 % | 0,8 % |
| 17 | SUISSE | 1,0 | -12,8 % | 0,5 % |
| 18 | PORTUGAL | 0,8 | -5,9 % | 0,4 % |
| 19 | HONGRIE | 0,6 | -5,2 % | 0,3 % |
| 20 | CANADA | 0,4 | +2,0 % | 0,2 % |



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

LITTÉRATURE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | COLLECTES | ÉVOLUTION | PART MONDIALE |
|------|--------------------|-----------|-----------|---------------|
| 1 | AUSTRALIE | 81 | -8,3 % | 39,0 % |
| 2 | ROYAUME-UNI | 29 | -0,1 % | 14,2 % |
| 3 | PAYS-BAS | 23 | +193,0 % | 11,3 % |
| 4 | FINLANDE | 20 | +5,8 % | 9,8 % |
| 5 | SUISSE | 18 | +10,1 % | 8,6 % |
| 6 | AUTRICHE | 11,2 | +7,0 % | 5,4 % |
| 7 | ITALIE | 6,1 | -6,2 % | 2,9 % |
| 8 | CORÉE DU SUD | 4,4 | +12,7 % | 2,1 % |
| 9 | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 3,0 | +12,3 % | 1,5 % |
| 10 | AFRIQUE DU SUD | 2,6 | -22,7 % | 1,2 % |
| 11 | PORTUGAL | 2,2 | -2,1 % | 1,1 % |
| 12 | BELGIQUE | 1,5 | +0,8 % | 0,7 % |
| 13 | HONGRIE | 1,1 | -31,8 % | 0,5 % |
| 14 | SLOVAQUIE | 0,9 | -6,5 % | 0,5 % |
| 15 | LETTONIE | 0,8 | +33,6 % | 0,4 % |
| 16 | SLOVÉNIE | 0,6 | +3,1 % | 0,3 % |
| 17 | LITUANIE | 0,5 | -5,9 % | 0,3 % |
| 18 | ISRAËL | 0,4 | -45,7 % | 0,2 % |
| 19 | BURKINA FASO | 0,1 | +27,1 % | 0,1 % |
| 20 | MAROC | 0,0 | +65 % | 0,0 % |

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DROITS COLLECTÉS PAR HABITANT ET PAR PAYS/TERRITOIRE (EUR)

MOYENNE MONDIALE : 1,48

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | DROITS COLLECTÉS/HABITANT | RÉGION |
|------|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| 1 | SUISSE | 22,93 | EUROPE |
| 2 | DANEMARK | 22,85 | EUROPE |
| 3 | FRANCE | 20,10 | EUROPE |
| 4 | FINLANDE | 18,93 | EUROPE |
| 5 | PAYS-BAS | 13,89 | EUROPE |
| 6 | AUSTRALIE | 12,65 | ASIE-PACIFIQUE |
| 7 | SUÈDE | 11,73 | EUROPE |
| 8 | AUTRICHE | 11,02 | EUROPE |
| 9 | NORVÈGE | 10,17 | EUROPE |
| 10 | ALLEMAGNE | 10,02 | EUROPE |
| 11 | ROYAUME-UNI | 10,02 | EUROPE |
| 12 | ISLANDE | 9,38 | EUROPE |
| 13 | BELGIQUE | 9,18 | EUROPE |
| 14 | LUXEMBOURG | 7,63 | EUROPE |
| 15 | NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE) | 7,39 | ASIE-PACIFIQUE |
| 16 | SLOVÉNIE | 7,02 | EUROPE |
| 17 | ITALIE | 7,00 | EUROPE |
| 18 | ÉTATS-UNIS | 6,72 | CANADA/ÉTATS-UNIS |
| 19 | JAPON | 6,69 | ASIE-PACIFIQUE |
| 20 | CANADA | 6,21 | CANADA/ÉTATS-UNIS |
| 21 | ISRAËL | 4,57 | EUROPE |
| 22 | ESTONIE | 4,54 | EUROPE |
| 23 | HONG KONG | 4,48 | ASIE-PACIFIQUE |
| 24 | ESPAGNE | 4,38 | EUROPE |
| 25 | ANDORRE | 4,18 | EUROPE |

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | DROITS COLLECTÉS/HABITANT | RÉGION |
|------|--------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 26 | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 4,04 | EUROPE |
| 27 | CROATIE | 3,97 | EUROPE |
| 28 | PORTUGAL | 3,97 | EUROPE |
| 29 | LETTONIE | 3,69 | EUROPE |
| 30 | HONGRIE | 3,55 | EUROPE |
| 31 | CORÉE DU SUD | 3,48 | ASIE-PACIFIQUE |
| 32 | IRLANDE | 3,40 | EUROPE |
| 33 | POLOGNE | 3,04 | EUROPE |
| 34 | SLOVAQUIE | 2,32 | EUROPE |
| 35 | LITUANIE | 2,31 | EUROPE |
| 36 | MONTÉNÉGRO | 1,86 | EUROPE |
| 37 | ARGENTINE | 1,84 | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 38 | SERBIE | 1,82 | EUROPE |
| 39 | MACAO | 1,71 | ASIE-PACIFIQUE |
| 40 | URUGUAY | 1,64 | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 41 | BARBADE | 1,47 | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 42 | ROUMANIE | 1,45 | EUROPE |
| 43 | SINGAPOUR | 1,34 | ASIE-PACIFIQUE |
| 44 | SAINTE-LUCIE | 1,18 | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 45 | GRÈCE | 1,07 | EUROPE |
| 46 | CHILI | 1,03 | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 47 | TRINITÉ-ET-TOBAGO | 0,96 | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 48 | MACÉDOINE DU NORD | 0,91 | EUROPE |
| 49 | BOSNIE-HERZÉGOVINE | 0,75 | EUROPE |
| 50 | BULGARIE | 0,71 | EUROPE |

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DROITS COLLECTÉS EN % DU PIB PAR PAYS/TERRITOIRE

MOYENNE MONDIALE : 0,013%

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | COLLECTES EN % DU PIB | RÉGION |
|------|--------------------|--------------------------|-----------------------------|
| 1 | FRANCE | 0,053 % | EUROPE |
| 2 | FINLANDE | 0,044 % | EUROPE |
| 3 | DANEMARK | 0,043 % | EUROPE |
| 4 | CROATIE | 0,033 % | EUROPE |
| 5 | SLOVÉNIE | 0,032 % | EUROPE |
| 6 | PAYS-BAS | 0,030 % | EUROPE |
| 7 | SUISSE | 0,030 % | EUROPE |
| 8 | ROYAUME-UNI | 0,028 % | EUROPE |
| 9 | AUSTRALIE | 0,028 % | ASIE-PACIFIQUE |
| 10 | MONTÉNÉGRO | 0,028 % | EUROPE |
| 11 | SERBIE | 0,027 % | EUROPE |
| 12 | AUTRICHE | 0,026 % | EUROPE |
| 13 | SUÈDE | 0,026 % | EUROPE |
| 14 | HONGRIE | 0,025 % | EUROPE |
| 15 | ITALIE | 0,025 % | EUROPE |
| 16 | ALLEMAGNE | 0,025 % | EUROPE |
| 17 | ARGENTINE | 0,025 % | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 18 | LETTONIE | 0,024 % | EUROPE |
| 19 | BELGIQUE | 0,023 % | EUROPE |
| 20 | ESTONIE | 0,022 % | EUROPE |
| 21 | POLOGNE | 0,022 % | EUROPE |
| 22 | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 0,020 % | EUROPE |
| 23 | PORTUGAL | 0,020 % | EUROPE |
| 24 | JAPON | 0,019 % | ASIE-PACIFIQUE |
| 25 | ESPAGNE | 0,018 % | EUROPE |

| RANG | PAYS/TERRITOIRE | COLLECTES EN % DU PIB | RÉGION |
|------|--------------------|--------------------------|-----------------------------|
| 26 | ISLANDE | 0,018 % | EUROPE |
| 27 | MACÉDOINE DU NORD | 0,018 % | EUROPE |
| 28 | NORVÈGE | 0,017 % | EUROPE |
| 29 | CANADA | 0,016 % | CANADA/ÉTATS-UNIS |
| 30 | MALAWI | 0,015 % | AFRIQUE |
| 31 | SAINTE-LUCIE | 0,015 % | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 32 | BOSNIE-HERZÉGOVINE | 0,014 % | EUROPE |
| 33 | SLOVAQUIE | 0,014 % | EUROPE |
| 34 | AFRIQUE DU SUD | 0,014 % | AFRIQUE |
| 35 | BURKINA FASO | 0,014 % | AFRIQUE |
| 36 | LITUANIE | 0,013 % | EUROPE |
| 37 | ROUMANIE | 0,013 % | EUROPE |
| 38 | CORÉE DU SUD | 0,013 % | ASIE-PACIFIQUE |
| 39 | URUGUAY | 0,012 % | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 40 | ÉTATS-UNIS | 0,012 % | CANADA/ÉTATS-UNIS |
| 41 | ISRAËL | 0,012 % | EUROPE |
| 42 | ANDORRE | 0,012 % | EUROPE |
| 43 | BARBADE | 0,011 % | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 44 | HONG KONG | 0,011 % | ASIE-PACIFIQUE |
| 45 | BRÉSIL | 0,010 % | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 46 | MEXIQUE | 0,009 % | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 47 | CHILI | 0,009 % | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 48 | COLOMBIE | 0,009 % | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 49 | PARAGUAY | 0,009 % | AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES |
| 50 | BULGARIE | 0,008 % | EUROPE |

MEMBRES PAR RÉGION

123 PAYS/TERRITOIRES – 232 MEMBRES



EUROPE

46 pays
104 membres

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|-----------------|--------|------------------|-------------------------|
| AAS | M | M, AV, D, AGP | AZÉRBÉIDJAN |
| ABYROY | P | M | KAZAKHSTAN |
| ACS | M | AGP | ROYAUME-UNI |
| ACUM | M | M, L | ISRAËL |
| ADAGP | M | AGP | FRANCE |
| AIPA | P | AV | SLOVÉNIE |
| AKKA-LAA | M | M, AV, D, L, AGP | LETONIE |
| AKM | M | M | AUTRICHE |
| ALBAUTOR | P | M, AV | ALBANIE |
| ALCS | M | AV, L, AGP | ROYAUME-UNI |
| AMUS | M | M | BOSNIE-HERZÉGOVINE |
| ANCO | P | M | MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE |
| ARMAUTHOR NGO | M | D, M | ARMÉNIE |
| ARTISJUS | M | M, L | HONGRIE |
| ATHINA-SADA | P | AV | GRÈCE |
| AUPO CINEMA | P | AV | UKRAINE |
| AUTODIA | M | M | GRÈCE |
| AZDG | P | AV | AZÉRBÉIDJAN |
| BILDRECHT | M | AGP | AUTRICHE |
| BILDUPPHOVSRÄTT | M | AGP | SUÈDE |
| BONO | M | AGP | NORVÈGE |
| BUMA | M | M | PAYS-BAS |
| CRSEA | A | SR | FÉDÉRATION DE RUSSIE |
| DACIN SARA | P | AV | ROUMANIE |
| DACS | M | AGP | ROYAUME-UNI |
| DAMA | M | AV | ESPAGNE |
| DHFR | M | AV | CROATIE |
| DILIA | M | AV, L | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE |
| DIRECTORS UK | M | AV | ROYAUME-UNI |
| EAU | M | M, AV, D, AGP | ESTONIE |
| EVA | A | AGP | BELGIQUE |
| FILMAUTOR | M | AV | BULGARIE |
| FILMJUS | M | AV | HONGRIE |
| GCA | M | M, D, L | GÉORGIE |
| GEMA | M | M | ALLEMAGNE |

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|-----------------|--------|------------------|----------------------|
| GESAC | A | M, AV, D, L, AGP | BELGIQUE |
| GESTOR | M | AGP | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE |
| HDS-ZAMP | M | M | CROATIE |
| HUNGART | M | AGP | HONGRIE |
| IMPF | A | M | BELGIQUE |
| IMRO | M | M | IRLANDE |
| IVARO | M | AGP | IRLANDE |
| KAZAK | M | M, D, L | KAZAKHSTAN |
| KODA | M | M | DANEMARK |
| KOPIOSTO | M | AV, L, AGP | FINLANDE |
| KUVASTO | M | AGP | FINLANDE |
| LATGA | M | M, AV, D, L, AGP | LITUANIE |
| LIRA | M | L, AV | PAYS-BAS |
| LITA | M | AV, D, L, AGP | SLOVAQUIE |
| LITERAR-MECHANA | M | L, AV | AUTRICHE |
| MCPS | M | M, AV | ROYAUME-UNI |
| MESAM | M | M | TURQUIE |
| MSG | M | M | TURQUIE |
| MUSICAUTOR | M | M | BULGARIE |
| NCB | M | M | DANEMARK |
| NCIP | M | M, D | BÉLARUS |
| NGO-UACRR | P | M, D | UKRAINE |
| OAZA | P | AV | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE |
| OFA | P | AGP | SERBIE |
| OOA-S | P | AV, AGP | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE |
| OSA | M | M | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE |
| PAM CG | M | M | MONTÉNÉGRE |
| PICTORIGHT | M | AGP | PAYS-BAS |
| PROLITTERIS | M | L, AGP | SUISSE |
| PRS | M | M | ROYAUME-UNI |
| RAO | M | M, D, AGP | FÉDÉRATION DE RUSSIE |
| RUR | P | AV, M | FÉDÉRATION DE RUSSIE |
| SAA | A | AV | BELGIQUE |
| SABAM | M | M, AV, D, L, AGP | BELGIQUE |
| SACD | M | AV, D | FRANCE |

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|-------------------|--------|------------------|-------------------------------|
| SACEM | M | M | FRANCE |
| SACEM LUXEMBOURG | M | M | LUXEMBOURG |
| SAIF | M | AGP | FRANCE |
| SANASTO | M | L | FINLANDE |
| SAZAS | M | M | SLOVÉNIE |
| SCAM | M | AV, L | FRANCE |
| SDADV | P | AV, M | ANDORRE |
| SIAE | M | M, AV, D, L, AGP | ITALIE |
| SOFAM | M | AGP | BELGIQUE |
| SOKOJ | M | M | SERBIE |
| SOPE | M | D | GRÈCE |
| SOZA | M | M | SLOVAQUIE |
| SPA | M | M, AV, D, L, AGP | PORTUGAL |
| SSA | M | AV, D | SUISSE |
| STEF | M | M | ISLANDE |
| STEMRA | M | M | PAYS-BAS |
| STIM | M | M | SUÈDE |
| SUISA | M | M | SUISSE |
| SUISSIMAGE | M | AV | SUISSE |
| TALI | M | AV | ISRAËL |
| TEOSTO | M | M | FINLANDE |
| TONO | M | M | NORVÈGE |
| UCMR-ADA | M | M | ROUMANIE |
| UFFICIO GIURIDICO | A | SR | SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN) |
| UPRAVIS | P | AGP | FÉDÉRATION DE RUSSIE |
| VDFS | M | AV | AUTRICHE |
| VEGAP | M | AGP | ESPAGNE |
| VEVAM | M | AV | PAYS-BAS |
| VG BILD-KUNST | M | AGP, AV | ALLEMAGNE |
| VISDA | M | AGP | DANEMARK |
| ZAIKS | M | M, D, L | POLOGNE |
| ZAMP MACEDONIA | M | M | MACÉDOINE DU NORD |
| ZAMP SLOVENIA | M | L | SLOVÉNIE |
| ZAPA | M | AV | POLOGNE |

Société réadmise en mars 2021:

La SGAE a été réadmise en tant que membre.



CANADA
ÉTATS-UNIS

2 pays
14 membres

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|---------|--------|------------|-----------------|
| AMRA | M | M | ÉTATS-UNIS |
| ARS | M | AGP | ÉTATS-UNIS |
| ASCAP | M | M | ÉTATS-UNIS |
| BMI | M | M | ÉTATS-UNIS |
| CARCC | M | AGP | CANADA |
| CMRRA | M | M | CANADA |
| CSCS | M | AV | CANADA |

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|---------|--------|------------|-----------------|
| DGA | A | AV | ÉTATS-UNIS |
| DRCC | M | AV | CANADA |
| SARTEC | A | AV | CANADA |
| SESAC | M | M | ÉTATS-UNIS |
| SOCAN | M | M, AGP | CANADA |
| SPACQ | A | M | CANADA |
| WGAW | A | AV, D | ÉTATS-UNIS |

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

RÉPERTOIRE

M = Membre

A = Membre associé

P = Membre provisoire



M = Musique



AV = Audiovisuel



AGP = Arts visuels



L = Littérature



D = Dramatique

SR = Sans répertoire

MEMBRES PAR RÉGION

123 PAYS/TERRITOIRES – 232 MEMBRES



ASIE-PACIFIQUE

17 pays/territoires
30 membres

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|------------------|--------|------------|------------------|
| AMCOS | M | M | AUSTRALASIE |
| APG-JAPAN | A | AGP | JAPON |
| APRA | M | M | AUSTRALASIE |
| ASDACS | M | AV | AUSTRALIE |
| AWGACS | M | AV | AUSTRALIE |
| CASH | M | M | HONG KONG |
| COMPASS | M | M | SINGAPOUR |
| COPYRIGHT AGENCY | M | L, AGP | AUSTRALIE |
| CPSN | A | M | NÉPAL |
| DEGNZ | A | AV | NOUVELLE ZÉLANDE |



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

24 pays
47 membres

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|---------------|--------|---------------|-------------------|
| AACIMH | M | M | HONDURAS |
| ABRAMUS | M | M, D | BRÉSIL |
| ACAM | M | M | COSTA RICA |
| ACCS | A | M | TRINITÉ-ET-TOBAGO |
| ACDAM | M | M | CUBA |
| ADDAF | M | M | BRÉSIL |
| AEI-GUATEMALA | M | M | GUATEMALA |
| AGADU | M | M, AV, D, AGP | URUGUAY |
| AMAR SOMBRÁS | M | M | BRÉSIL |
| APA | M | M | PARAGUAY |
| APDAYC | M | M, D | PÉROU |
| APSAV | M | AGP | PÉROU |
| ARGENTORES | M | AV, D | ARGENTINE |
| ARTEGESTION | P | AGP | ÉQUATEUR |
| ASSIM | M | M | BRÉSIL |
| ATN | M | AV, D | CHILI |



AFRIQUE

32 pays
37 membres

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|---------|--------|------------------|-----------------|
| BBDA | M | M, AV, D, L, AGP | BURKINA FASO |
| BCDA | M | M, AV, D, L | CONGO |
| BGDA | M | M, AV, D, L, AGP | GUINÉE |
| BMDA | M | M, D, L | MAROC |
| BUBEDRA | M | M, AV, D, L, AGP | BÉNIN |
| BUMDA | M | M, AV, D, L, AGP | MALI |
| BURIDA | M | M, AV, D, L, AGP | CÔTE D'IVOIRE |
| BUTODRA | M | M, AV, D, L, AGP | TOGO |
| CAPASSO | P | M | AFRIQUE DU SUD |
| CMC | M | M | CAMEROUN |
| COSBOTS | P | M, AV, D, L | BOTSWANA |
| COSOMA | M | M, L | MALAWI |
| COSON | P | M | NIGÉRIA |

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|---------|--------|------------|-----------------|
| DGK | P | AV | CORÉE DU SUD |
| FILSCAP | M | M | PHILIPPINES |
| ICSC | P | AGP | CHINE |
| IPRS | M | M | INDE |
| JASPAR | P | AGP | JAPON |
| JASRAC | M | M | JAPON |
| KOLAA | P | L, AGP | CORÉE DU SUD |
| KOMCA | M | M | CORÉE DU SUD |
| MACA | M | M | MACAO |
| MACP | M | M | MALAISIE |

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|------------|--------|------------|-------------------|
| AUTVIS | M | AGP | BRÉSIL |
| BSCAP | M | M | BELIZE |
| COSCAP | M | M | BARBADE |
| COTT | M | M | TRINITÉ-ET-TOBAGO |
| CREAMAGEN | M | AGP | CHILI |
| DAC | M | AV | ARGENTINE |
| DASC | M | AV | COLOMBIE |
| DBCA | P | AV | BRÉSIL |
| DIRECTORES | M | AV | MEXIQUE |
| ECCO | M | M | SAINTE-LUCIE |
| GEDAR | P | AV | BRÉSIL |
| JACAP | M | M | JAMAÏQUE |
| REDES | M | AV | COLOMBIE |
| SACIM, EGC | M | M | EL SALVADOR |
| SACM | M | M | MEXIQUE |
| SACVEN | M | M, D | VENEZUELA |

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|---------|--------|-------------|------------------------------|
| COSOTA | M | M | TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE |
| COSOZA | P | M | TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE |
| DALRO | M | D, L, AGP | AFRIQUE DU SUD |
| GHAMRO | P | M | GHANA |
| MASA | P | M | ÎLE MAURICE |
| MCSK | P | M | KENYA |
| MCSN | P | M | NIGÉRIA |
| NASCAM | M | M | NAMIBIE |
| ODDA | P | M | DJIBOUTI |
| OMDA | M | M, AV, D, L | MADAGASCAR |
| ONDA | M | M, AV, D, L | ALGÉRIE |
| OTDAV | M | M, D, L | TUNISIE |
| RSAU | P | M | RWANDA |

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|----------|--------|------------|-----------------------------|
| MCSC | M | M | CHINE |
| MCT | M | M | THAÏLANDE |
| MOSCAP | P | M, AV | MONGOLIE |
| MRCNS | P | M | NÉPAL |
| MUST | M | M | TAIWAN, TAÏPEI CHINOIS |
| SACENC | M | M | NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE) |
| SACK | M | AGP | CORÉE DU SUD |
| SINGCAPS | P | M | SINGAPOUR |
| VCPMC | M | M | VIETNAM |
| WAMI | M | M | INDONÉSIE |

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|------------|--------|------------|------------------------|
| SADAIC | M | M | ARGENTINE |
| SASUR | M | M | SURINAME |
| SAVA | M | AGP | ARGENTINE |
| SAYCE | M | M | ÉQUATEUR |
| SAYCO | M | M, D | COLOMBIE |
| SBACEM | M | M | BRÉSIL |
| SCD | M | M | CHILI |
| SGACEDOM | M | M | RÉPUBLIQUE DOMINICAINE |
| SICAM | M | M | BRÉSIL |
| SOBODAYCOM | M | M | BOLIVIE |
| SOCINPRO | M | M | BRÉSIL |
| SOGEM | M | AV, D, L | MEXIQUE |
| SOMAAP | M | AGP | MEXIQUE |
| SPAC | M | M | PANAMA |
| UBC | M | M | BRÉSIL |

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE |
|-----------------|--------|------------------|-----------------|
| SACERAU | M | M, AV | ÉGYPTE |
| SACS | M | M | SEYCHELLES |
| SAMRO | M | M | AFRIQUE DU SUD |
| SCM-COOPERATIVA | P | M | CAP-VERT |
| SOCILADRA | M | D, L | CAMEROUN |
| SODAV | P | M, AV, D, L, AGP | SÉNÉGAL |
| SOMAS | P | M | MOZAMBIQUE |
| UNAC-SA | P | M | ANGOLA |
| UPRS | M | M | OUGANDA |
| ZAMCOPS | M | M | ZAMBIE |
| ZIMURA | M | M | ZIMBABWE |

Nouveaux membres de la CISAC à dater de juin 2021 :

| SOCIÉTÉ | STATUT | RÉPERTOIRE | PAYS/TERRITOIRE | RÉGION |
|-----------|--------|------------|-----------------|-------------------|
| ASCRL | P | AGP | ÉTATS-UNIS | CANADA/ÉTATS-UNIS |
| ISOCRATIS | P | AV | GRÈCE | EUROPE |
| KOSCAP | P | M | CORÉE DU SUD | ASIE-PACIFIQUE |

Sociétés ayant changé de statut entre mai 2020 et juin 2021 :

La CAPASSO et OOA-S sont maintenant membres. CMRRA, DALRO, MCPS et SESAC sont maintenant des EGD Clientes de la CISAC.

Sociétés ne faisant plus partie des membres de la CISAC à dater de juin 2021 :

MESAM (Turquie, MU), MSG (Turquie, MU), SINGCAPS (Singapour, MU), SOPE (Grèce, D).

STATUT AU SEIN DE LA CISAC: M = Membre A = Membre associé P = Membre provisoire

RÉPERTOIRE

M = Musique AV = Audiovisuel AGP = Arts visuels L = Littérature D = Dramatique SR = Sans répertoire

À PROPOS DE CE RAPPORT

DÉFINITIONS

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) est le premier réseau mondial de sociétés d'auteurs. Comme chaque année, elle a recueilli les données relatives aux sommes collectées au titre du droit d'auteur par ses membres, répartis dans 123 pays, pour produire ce rapport exhaustif sur les collectes mondiales.

Le rapport 2021 présente les chiffres basés sur les collectes nationales brutes des sociétés membres dans leur pays respectif. Pour éviter de compter deux fois les mêmes montants, il comporte uniquement les droits collectés en définitive pour l'utilisation des œuvres et non des échanges internationaux entre les sociétés aux termes de leurs accords de représentation.

Les collectes sont analysées à l'échelle mondiale, mais aussi par région avec des données ciblées et pour chacun des cinq répertoires représentés par les sociétés membres de la CISAC : la musique, l'audiovisuel, le spectacle vivant, la littérature et les arts visuels.

TYPES DE DROITS

Les sociétés membres de la CISAC gèrent deux grands types de droits pour le compte de leurs affiliés (auteurs et éditeurs).

Droits d'exécution

Les droits d'exécution permettent aux créateurs d'être rémunérés quand leurs œuvres sont exécutées en public dans le cadre d'une prestation en direct ou par le biais d'un enregistrement. Ils s'appliquent également quand les œuvres sont diffusées à la radio, à la télévision ou en ligne comme sur les services de streaming.

Droits de reproduction

Les droits de reproduction permettent aux créateurs d'être rémunérés à chaque fois qu'une de leurs œuvres est copiée, indépendamment de son format, qu'il s'agisse d'un support physique comme un CD, ou sous forme de téléchargement numérique. Le terme « droits mécaniques » se rapporte au droit obtenu par les producteurs de disques pour l'enregistrement sonore d'une œuvre musicale tandis que le terme « reprographie » s'applique à la reproduction des œuvres littéraires et imprimées.

Dans certains pays, la législation prévoit une exception au droit de reproduction, appelée « exception pour copie privée », qui autorise les consommateurs à copier les œuvres d'un appareil à un autre. Les créateurs peuvent être dédommagés pour cette exemption au moyen d'une « rémunération pour copie privée » qui prend la forme d'une taxe sur les supports vierges et les dispositifs électroniques permettant le stockage de données.

Autres droits

Dans ce rapport, il est aussi question d'« autres droits », qui regroupent toutes les sources de revenus n'entrant ni dans la catégorie des « droits d'exécution » ni dans celle des « droits de reproduction ». Il s'agit notamment des rémunérations pour copie privée, location et prêt public, utilisation à des fins pédagogiques, des droits de synchronisation et d'exposition, ainsi que des sommes collectées auprès des salles de vente et des galeries d'art dans le cadre du droit de suite.

TYPES D'UTILISATION

Le rapport détaille les collectes par types d'utilisation sur la base des catégories suivantes :

TV et radio

Collectes provenant de l'utilisation des œuvres par les télé- et radiodiffuseurs, les opérateurs du câble et du satellite et certains services en ligne connexes (comme la télévision en replay). Cette catégorie d'utilisation peut comprendre à la fois les droits d'exécution et les droits de reproduction car une copie de l'œuvre est souvent réalisée par le télé- ou radiodiffuseur avant sa transmission.

Direct (live) et ambiance

Collectes provenant de l'exécution des œuvres comme le fait de jouer, réciter ou chanter en public. Cette catégorie comprend aussi les collectes liées à l'exécution des œuvres pour une audience par d'autres moyens, tels qu'un support enregistré ou la diffusion d'un programme radio ou télévisé. Les exécutions en fond sonore ou visuel dans un hall d'hôtel ou un restaurant, ou comme attraction principale dans une discothèque, un club ou un établissement de karaoké, entrent aussi dans cette catégorie.

À PROPOS DE CE RAPPORT

DÉFINITIONS

Numérique et multimédia

Revenus générés par les licences délivrées aux services en ligne tels que les services de streaming et de télé-chargement, ainsi que par l'utilisation des œuvres sur des dispositifs numériques d'enregistrement de type clés USB. Dans cette catégorie, l'exploitation des œuvres peut impliquer à la fois des droits d'exécution et de reproduction.

Compact-discs (CD)

Collectes liées à la reproduction mécanique des œuvres musicales, principalement sur les CD, mais aussi sur d'autres supports comme les vinyles ou les cassettes.

Vidéo

Collectes générées par les licences sur les œuvres musicales intégrées dans les productions audiovisuelles reproduites sur DVD ou Blu-ray.

Reproduction mécanique

Collectes générées par la reproduction mécanique des œuvres telles que les livres, journaux, brochures dans les répertoires dramatique, littéraire et visuel. Dans le rapport, cette catégorie exclut la reproduction de musique sur les CD ou par d'autres moyens, qui fait l'objet d'une ou plusieurs autres catégories.

Reprographie

Collectes liées à la reproduction des œuvres graphiques par le biais de dispositifs mécaniques ou électriques tels que les photocopieuses et les imprimantes. Ces rémunérations sont généralement collectées auprès des fabricants, importateurs ou opérateurs des dispositifs qui permettent la reproduction des œuvres.

Copie privée

Sommes collectées auprès des fabricants ou distributeurs de supports vierges tels que les CD enregistrables, dispositifs électroniques qui permettent le stockage de données comme les enregistreurs audio/vidéo, les smartphones et les ordinateurs. Ces rémunérations dédommagent les ayants droit pour les actes de copie réalisés par les particuliers pour leur usage privé.

Droit de suite

Petit pourcentage du prix de vente versé aux artistes visuels quand leurs œuvres sont revendues par une salle de vente ou une galerie d'art. Ce droit s'applique aux peintures, sculptures, dessins, photographies et autres œuvres visuelles.

Location et prêt public

Collectes générées par la location ou le prêt de l'original ou d'une copie d'une œuvre.

Synchronisation

Collectes liées à l'intégration d'une œuvre musicale dans une bande sonore qui accompagne des images de façon synchronisée. Cette œuvre peut être utilisée en totalité ou en partie. Ce droit s'applique généralement aux œuvres audiovisuelles tels que les films, les spots publicitaires et les jeux vidéos).

Exposition

Collectes générées par l'exposition ou la présentation d'une œuvre d'art, dans un musée par exemple.

Utilisations pédagogiques

Droits collectés auprès des établissements éducatifs pour l'utilisation des œuvres dans l'enseignement, par exemple pour l'exécution ou l'affichage d'une œuvre par un enseignant dans le cadre d'un cours.

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES DE LA CISAC : **MÉTHODOLOGIE**

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC se base sur les collectes nationales déclarées à la Confédération par ses sociétés membres. Ces revenus sont collectés par chaque société pour l'utilisation du répertoire qu'elle représente dans son propre pays ou, parfois, dans plusieurs territoires (p. ex. pour les licences d'exploitation numérique en Europe).

Les chiffres de ce rapport ne tiennent pas compte des sommes qui leur sont versées par leurs sociétés sœurs afin d'éviter de compter deux fois les mêmes montants. Les sommes mentionnées correspondent aux collectes brutes des sociétés avant toute déduction socioculturelle ou de leurs frais de gestion.

L'euro est la monnaie choisie pour l'ensemble du rapport dans un souci de cohérence et de comparaison avec les années précédentes. 36 % des collectes déclarées à la CISAC viennent de la zone euro alors que 24 % sont initialement exprimées en dollars américains et 9 % en yens. Plus des deux tiers des revenus mondiaux des créateurs pour l'utilisation de leurs œuvres sont exprimés dans ces trois monnaies.

Les collectes de l'année étudiée sont exprimées ou converties en euros sur la base du taux de change moyen de 2020. Les chiffres des années précédentes sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'année correspondante. Les comparaisons d'une année à l'autre sont influencées par les variations des taux de change, qui dépendent à leur tour de la conjoncture politique et économique. Les taux de change au niveau national impactent les données mondiales ou agrégées. Ils n'ont aucun effet sur les comparaisons régionales ou nationales exprimées dans la même monnaie locale.

Les montants collectés ont été arrondis au million ou au millier le plus proche, sauf quand ces sommes sont trop basses pour être significatives, auquel cas elles sont exprimées avec un chiffre après la virgule. Les taux en pourcentage sont calculés en utilisant les montants réels non arrondis.

Dans le Rapport sur les collectes mondiales 2021, les données relatives aux sommes collectées de 2016 à 2020 peuvent différer en partie des sommes qui apparaissent dans les rapports précédents, car certains montants sont recatégorisés pour mieux rendre compte des activités de collecte de certaines sociétés.

L'évolution des montants collectés est également influencée par le nombre fluctuant de sociétés membres de la CISAC. Quand une société adhère à la CISAC et lui déclare ses revenus, cela induit automatiquement une hausse des revenus dans le pays en question. Inversement, quand une société n'est plus membre de la CISAC, les collectes de ce pays diminuent à l'évidence par rapport aux rapports précédents.

Les collectes de la société espagnole SGAE (réadmise parmi les membres de la CISAC en mars 2021) sont incluses dans les collectes totales de 2020.

CRÉDITS & REMERCIEMENTS

La CISAC tient à remercier :

Couverture : © 2017 whiteMocca/Shutterstock - © 2019 Kuttelvaserova Stuchelova/Shutterstock - © 2020 TandemBranding/Shutterstock

© 2018 guruXOX/Shutterstock - © 2010 Julia Remezova/Shutterstock.

Crédits photographiques :

Pages intérieures : Björn Ulvaeus ©Olle Andersson, Zap PR (p.2) - Marcelo Castello Branco © Tomás Rangel (p.4) - Gadi Oron ©Philippe Zamora (p.5)

Barcella (auteur-compositeur-interprète) © Charabia (p.10) - David Sidebottom ©Pippa Bicknell (p.38).

Contributeurs : Marco Foley/652South - Emmanuel Legrand

Révision : Wee Wong

Traduction : Hélène Caruyer, Paz Juan Gutiérrez.

Une publication du Département de la communication de la CISAC – octobre 2021.

Conception graphique : Olivier Noël, ON.

CISAC

Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs

www.cisac.org

